



Assemblée générale

Vingt-deuxième session extraordinaire

2^e séance

Lundi 27 septembre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Adada (Congo),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Carlos Veiga, Premier Ministre de la République du Cap-Vert.

M. Veiga (Cap-Vert) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*): Monsieur le Président, à travers vous, je souhaite remercier l'Assemblée générale de sa décision opportune de consacrer la présente session extraordinaire à ceux de ses membres qui sont des petits États insulaires en développement. Ce faisant, l'ONU réaffirme non seulement que tous ses Membres, grands ou petits, nantis ou dépourvus, ont une voix et un vote dans ses délibérations, mais aussi que tous, selon leurs besoins respectifs, méritent l'attention et la solidarité de leurs partenaires internationaux.

Le caractère spécial des contraintes qui touchent le développement des petits États insulaires a été reconnu dans la Déclaration de Rio qui a été l'aboutissement de la Conférence des Nations Unies

sur l'environnement et le développement. Et cela à juste titre, puisque les petits États insulaires, indépendamment de leur emplacement, ont effectivement des caractéristiques et des problèmes écologiques particuliers.

Deux années après, en 1994, la Déclaration et le Programme d'action résultant de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, nous a donné une série intégrée de recommandations qui proposent un modèle authentique des efforts déployés par nos États et par la communauté internationale en général en vue de promouvoir le développement des petits États insulaires.

Il faut reconnaître que ces États ont assumé avec sérieux les obligations qu'ils ont contractées en vertu du Programme d'action de la Barbade, et même dans des conditions difficiles ils ont fait des efforts considérables en vue l'appliquer. C'est une condition nécessaire pour le progrès et la survie de nos États. Mais, en outre, éparpillés à travers cinq océans et plusieurs mers, nous reconnaissons que nous sommes les gardiens de grandes régions des océans mondiaux, patrimoine important de l'humanité qui détient une part importante de la diversité biologique mondiale. Par ailleurs, ce sont les îles qui sont les plus vulnérables à la menace d'un changement climatique incontrôlé.

Tous ces facteurs représentent des arguments de poids en faveur d'un partenariat authentique,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



approfondi et diversifié entre nos pays et la communauté internationale à laquelle nous appartenons. En outre, en ce qui concerne l'environnement, sans doute plus directement qu'en beaucoup d'autres secteurs, le monde réagit en tant qu'entité unique. Les petits États insulaires en développement ont une conscience aiguë des conséquences de ce fait, ce qui les a amenés à participer activement à la recherche de solutions et d'engagements dans le cadre de diverses instances internationales pour aborder avec davantage d'efficacité les problèmes communs et les défis auxquels est confrontée l'humanité.

Le nombre des petits États insulaires à l'ONU a, entre-temps, augmenté avec l'admission récente de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga en tant que Membres – heureux événement pour notre catégorie d'États. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à ces trois pays.

En même temps, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement samoan, qui assume actuellement la présidence de l'Alliance des petits États insulaires en développement, et aux autres pays qui, sous la coordination de ce gouvernement, ont oeuvré avec sagesse, compétence et dévouement pour démontrer l'utilité de notre groupe officieux à la communauté internationale, en dépit de leurs ressources limitées.

Cinq années après la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, et à la suite d'un processus préparatoire dont nous tenons à souligner la qualité et l'esprit de coopération, la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale adoptera deux documents importants : une déclaration et un document sur l'état des progrès accomplis et des initiatives prises en vue de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Ces documents renouvellent notre volonté politique, la mettent à jour, analysent les acquis passés, placent la situation dans la bonne perspective et clarifient dans le moyen terme l'équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qu'il paraît possible d'accomplir grâce à nos efforts.

Nous pensons que cet exercice aidera nos petits États à augmenter et à améliorer l'efficacité de leurs propres efforts, et encouragera leurs partenaires

internationaux à accorder une valeur plus élevée à notre coopération dans l'intérêt mutuel. C'est une nécessité. On ne peut rien gagner en passant sous silence le fait que les ressources allouées à la coopération internationale avec les petits États insulaires dans de nombreux domaines, y compris la finance, la technologie et le commerce, ont été insuffisantes. Ainsi, la Commission du développement durable a fourni des statistiques éloquentes qui montrent qu'entre 1994, année de l'adoption du Programme d'action de la Barbade, et 1997, les transferts nets à nos pays, loin d'augmenter, ont baissé de 17 %. Cela a eu des conséquences manifestes pour notre capacité de mettre en oeuvre les stratégies de développement durable.

Dans ce contexte, ce que l'on appelle l'application ciblée du Programme d'action est en quelque sorte un euphémisme, puisque, du moins en partie, le choix est dicté par le manque des ressources nécessaires à l'exécution des programmes.

Néanmoins, nous ne mettons pas en cause les priorités fixées, qui comprennent les zones de changements climatiques, les catastrophes naturelles, les ressources en eau douce, les ressources marines et côtières, l'énergie et le tourisme. Ce sont en effet des domaines fondamentaux dans lesquels les petits États insulaires font face à des contraintes importantes, et il leur serait fort profitable de les surmonter.

Dans l'un de ces domaines, celui des ressources en eau douce, mon pays fait depuis longtemps face à de très graves problèmes : la sécheresse jadis cyclique au Cap-Vert est devenue un état permanent au cours des 20 dernières années. La ténacité légendaire du peuple du Cap-Vert lui permet de réagir et de s'adapter aux conditions défavorables de son environnement.

Cependant, la sécheresse persistante s'est traduite par une ponction continue sur une grande partie des rares ressources de notre pays, qui sont nécessaires pour financer l'expansion coûteuse des programmes de dessalement de l'eau de mer et de l'eau souterraine, et le renouvellement des programmes de travaux publics dans les zones agricoles les plus touchées par ce fléau.

Malgré les contraintes particulières auxquelles font face les petits États insulaires en développement, bon nombre d'entre eux ont des indicateurs de développement humain et même des revenus bruts par habitant assez acceptables. Ces progrès ont parfois servi à justifier une réduction brutale de l'aide

officielle au développement accordée à nos pays, qui est particulièrement désastreuse dans les moments cruciaux, comme lorsque nous tentons de consolider nos nouvelles possibilités de développement et de leur donner un caractère durable.

Cette tendance troublante, qui pénalise nos pays pour leurs efforts, ne fait que confirmer combien la réalité socioéconomique des petits États insulaires, les relations subtiles entre les différents facteurs qui les touchent et, surtout, leur énorme vulnérabilité demeurent mal comprises. La tendance à prendre – sur la base d'un examen superficiel de certaines statistiques – des décisions ayant des conséquences radicales pour les petits États insulaires en développement peut s'avérer catastrophique pour eux.

Si l'on ne tient pas compte de la fragilité de l'équilibre socioéconomique des petits États insulaires en développement, on détruira d'un seul coup ce que des relations de longue date ont laborieusement édifié. La même vulnérabilité qui fait qu'il est possible d'obtenir des résultats remarquables avec des ressources modestes dans des environnements de petite dimension, particulièrement ceux des îles, devrait nous amener à conclure que la réduction de ces ressources peut avoir des conséquences graves pour les aspects vulnérables de leur développement social et humain.

Par conséquent, nous nous félicitons de l'étude en cours faite par le Comité de la planification économique sur la question complexe de la vulnérabilité socioéconomique et environnementale des petits États insulaires en développement.

Entre-temps, nous demandons à nos partenaires internationaux de réfléchir davantage à leurs choix sur l'acheminement de l'aide publique au développement vers ces pays. En fin de compte, cette aide est assez réduite, mais ses fluctuations ont des conséquences importantes pour nos petites sociétés insulaires.

Pour terminer, je souhaite exprimer l'espoir de ma délégation que cette session communiquera un nouvel élan à notre recherche de moyens d'appliquer le Programme d'action de la Barbade, afin que les aspirations légitimes des peuples des petits États insulaires à un développement humain durable se réalisent.

Le Président par intérim : Je remercie le Premier Ministre de la République du Cap-Vert pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S.E. Mme Billie Miller, députée, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Barbade.

Mme Miller (Barbade) (*parle en anglais*) : Le 25 avril 1994, la Barbade a accueilli des représentants de 111 gouvernements à Bridgetown pour la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette conférence a été considérée par beaucoup comme un test important, plusieurs petits États étant à l'avant-garde des efforts visant à intégrer l'impératif du développement durable dans leurs options politiques nationales et régionales.

Comme beaucoup d'expériences, le processus a créé chez le groupe cible des attentes qui n'étaient pas entièrement partagées par les membres les plus influents de la communauté internationale. La Déclaration de la Barbade et le Programme d'action de la Barbade étaient ambitieux dans leur conception, mais modestes pour ce qui est de la portée de leur application, surtout à cause de différences entre les perceptions des besoins et des priorités en matière de financement.

Cinq ans plus tard, cette session extraordinaire a été organisée pour examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade. Il est temps de réunir une documentation sur les secteurs de progrès réel et de cerner les domaines prioritaires qui feront l'objet de mesures futures. Il est également temps, il me semble, de réfléchir aux changements dynamiques qui sont intervenus dans la conduite des affaires économiques internationales depuis avril 1994, et d'examiner leurs effets sur la capacité des petits États insulaires en développement d'atteindre leurs objectifs en matière de développement durable. Je suis persuadée qu'en l'absence d'une telle analyse, qui placerait nos efforts futurs dans le contexte des défis mondiaux présents et futurs, toute stratégie de suivi visant à renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade comporterait des failles importantes.

À titre de Vice-Premier Ministre de la Barbade, pays dont le nom est inextricablement lié au processus des petits États insulaires en développement, je partage la responsabilité de faire en sorte que les engagements pris par la communauté internationale en 1994 soient respectés de la façon la plus efficace. J'ai également le devoir évident d'insister pour que le débat intellectuel sur la façon de renforcer les perspectives de

développement durable d'un groupe de pays uniques dans leur fragilité et leur vulnérabilité soit inspiré par les réflexions les plus à jour, faites par ceux qui comprennent très bien la situation complexe des pays pour lesquels ils proposent des solutions. Ce ne sont pas des questions qui peuvent être banalisées simplement parce que ces communautés dont nous étudions ici les préoccupations sont parmi les plus petites et les plus marginalisées du monde. Comme nous le rappelle le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1999 du Programme des Nations Unies pour le développement, si les possibilités mondiales ne sont pas mieux partagées, le manque de croissance connu lors des dernières décennies se poursuivra.

Nous rappelons que lorsque nous avons entrepris nos efforts au début des années 90, on reconnaissait peu au plan international dans quelle mesure la fragilité et la vulnérabilité des petits États en développement limitent leurs possibilités de développement. On notait également beaucoup de scepticisme à l'égard de la notion selon laquelle il y a suffisamment de points communs entre les petits États insulaires en développement pour justifier leur classement dans un groupe séparé d'États méritant une considération particulière au sein du système des Nations Unies. Heureusement, l'opinion internationale est maintenant convaincue du bien-fondé de notre cas, et la désignation « petits États insulaires en développement » fait maintenant partie du lexique permanent des Nations Unies.

Il importe de souligner également la façon dont les petits États insulaires en développement se sont employés à appliquer les aspects du Programme d'action de la Barbade qui relèvent de la compétence nationale ou régionale. La plupart des petits États insulaires en développement ont maintenant préparé des stratégies et des plans d'action nationaux sur l'environnement. Les efforts en matière de suivi ont été tout aussi positifs.

Dans toutes les régions, l'expérience partagée de la Conférence mondiale a renforcé l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et permis de créer un forum où l'on peut discuter de toutes les questions touchant les petits États insulaires en développement. Les informations sont maintenant échangées à grande distance grâce à la technologie du réseau des petits États insulaires en développement.

Le pouvoir de pression d'un groupe de quelque 40 petits États a eu son expression la plus visible dans la campagne pour une action internationale responsable de lutte contre le phénomène des changements climatiques. D'autres questions cruciales pour la survie des petits États insulaires en développement se prêtent à un traitement semblable. En résumé, la Barbade est fière du travail précurseur qui a été accompli par l'AOSIS et convaincue que le rôle central qu'elle joue dans la sensibilisation aux intérêts des petits États insulaires en développement et dans la coordination de la coopération entre petits États insulaires en développement sera encore renforcé à l'avenir.

Au niveau international, si l'appel lancé en faveur du soutien aux petits États insulaires en développement a donné quelques résultats, il reste que les réactions n'ont pas été dans l'ensemble encourageantes. De fait, la Conférence des donateurs aux petits États insulaires en développement tenue en février dernier, qui a reçu un accueil enthousiaste des petits États insulaires en développement eux-mêmes et qui a su retenir l'attention des pays donateurs, n'a pas jusqu'à présent donné de résultats concrets, pas plus qu'elle n'a apporté de moyens de financement supplémentaires pour les programmes.

Les îles des Caraïbes, comme leurs partenaires continentaux du bassin des Caraïbes, attachent la plus grande priorité à la gestion durable de ce qui est leur ressource économique commune la plus importante, je veux parler de la mer des Caraïbes. Nous avons pris conscience du fait que la mer des Caraïbes ne peut plus répondre à l'énormité de la demande à laquelle elle est censée faire face si l'on n'adopte pas une politique de gestion globale et intégrée. C'est la raison pour laquelle les États du bassin des Caraïbes ont proposé à la communauté internationale de faire de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le cadre du développement durable. Il s'agit d'une nouvelle notion qui en est encore à ses balbutiements et qui a encore besoin d'être élaborée davantage. Nous demeurons persuadés que les caractéristiques particulières de la mer des Caraïbes justifient une politique de gestion novatrice tenant compte des préoccupations de tous les États riverains, ainsi que de la communauté internationale.

La Barbade est reconnaissante aux membres de l'AOSIS, au Groupe des 77 et à la Chine, ainsi qu'au Mexique, de la coopération et de l'esprit de partenariat dont ils ont récemment fait preuve dans l'élaboration

récente, sous la direction du Canada, d'un projet de résolution qui reprend et exploite cette notion. Nous sommes convaincus de pouvoir compter sur leur soutien lors de la reprise des débats sur la question à la Deuxième Commission, durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

À l'avenir, le débat sur les moyens de renforcer la viabilité des petits États insulaires en développement devra nécessairement prendre en compte un nouveau facteur capital : l'impact de la mondialisation et de la libéralisation des échanges sur les perspectives économiques de nos pays. En avril 1994, le Cycle de négociations d'Uruguay n'avait pas encore pris fin. L'Organisation mondiale du commerce n'existait pas encore. Et, surtout, la majorité des petits États insulaires en développement n'avaient pas encore saisi, avec leur capacité limitée d'analyse stratégique et de négociation, l'énormité du processus dans lequel étaient engagées les grandes nations commerciales du monde. En 1999, il apparaît clairement qu'avec des préférences commerciales en perte de vitesse et des apports d'aide qui diminuent, les impératifs du développement durable des petits États insulaires en développement sont gravement compromis par l'ampleur des ajustements économiques auxquels nous sommes obligés de procéder. La guerre de la banane, de récente date, s'est révélée un réveil brutal pour les pays des Caraïbes.

Le processus des petits États insulaires en développement a beaucoup fait pour élargir les notions de vulnérabilité énoncées plus tôt par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le secrétariat du Commonwealth. Des travaux prometteurs ont été entrepris pour mettre au point un indice de vulnérabilité permettant de contrebalancer les déséquilibres créés par la prise en compte excessive du produit national brut par tête. Cela pourrait apporter un élément supplémentaire important lorsqu'on envisage d'élever un pays au-dessus de la formule des financements à taux préférentiel si les institutions internationales de développement pouvaient être convaincues de l'accepter et de l'appliquer rationnellement.

De nouvelles tentatives pour trouver d'autres méthodes permettant de diminuer la vulnérabilité des petits États durant le processus de mondialisation sont également en cours sous les auspices de l'Équipe de travail du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale. Mais, pour qu'elles aient une chance

de succès, elles doivent cesser de ressasser les diagnostics classiques et des solutions souvent inadéquates pour s'attaquer carrément et de façon novatrice à l'ensemble de conditions profondément différentes que connaissent maintenant les petits États du monde, dont les trois cinquièmes sont des îles.

Il faut prolonger et assouplir les arrangements provisoires ménagés à ces petits pays vulnérables de façon à leur permettre de faire la transition inévitable vers une libéralisation complète des échanges. Ils attendent de la communauté internationale des réponses judicieuses et une politique leur permettant de renforcer les capacités de leur population et de leurs institutions face aux changements à venir et de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies d'une économie reposant sur les connaissances. Ils ont besoin d'un appui dans leurs tentatives de diversification vers d'autres domaines, comme les services, et non de réactions arbitraires, où l'on cherche à attribuer toute compétitivité perçue à des pratiques que l'on qualifie sans raison sérieuse de nuisibles. Enfin, ils ont besoin d'être protégés contre l'expansion insidieuse de la criminalité transnationale sous la forme du trafic de stupéfiants ou d'armes et du blanchiment de l'argent, auxquels leurs caractéristiques géographiques, leur taille et leur insularité les expose particulièrement.

Pour que le développement durable des petits États insulaires en développement soit une réalité au XXI^e siècle, il faudra que la communauté internationale s'engage sans ambiguïté à mettre au point des mesures spéciales permettant d'aider les petits États insulaires en développement à négocier correctement la transition vers la mondialisation et à se prémunir contre toute marginalisation accrue. Nous attendons avec plaisir l'édification de ce partenariat.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Betty Okwir, Ministre au Cabinet du Vice-Président de l'Ouganda.

Mme Okwir (Ouganda) (parle en anglais) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour féliciter très chaleureusement le Président de son élection. Nous sommes persuadés et certains de voir sous sa conduite ces délibérations couronnées de succès.

À la Barbade, en 1994, nous avons reconnu quel patrimoine unique représentent pour l'humanité les petits États insulaires en développement. Nous avons pris note avec une tendresse toute spéciale de la grâce,

de l'équilibre délicat et de la richesse que constitue la coexistence harmonieuse entre la diversité des formes de flore, de faune et des spécimens d'humanité; ils rendent ces îles uniques et en font la parure la plus précieuse de la planète. Mais, parallèlement, nous avons aussi franchement constaté la vulnérabilité croissante de ces îles et la précarité de leur situation en disant que si l'on n'y remédiait pas, on se retrouverait bientôt dans la situation critique que connaissent l'Afrique, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Aujourd'hui, alors que nous examinons le Programme d'action de la Barbade, nous souhaitons que les petits États insulaires en développement soient reconnus comme une catégorie de pays dont la vulnérabilité mérite une attention particulière et nous les assurons de notre solidarité totale. Notre espoir est qu'en reconnaissant la situation de ces pays, on pourra mobiliser un soutien urgent aux efforts que font les petites îles pour se développer de façon viable.

Le développement durable des petites îles et leur survie même ne doivent pas être considérés comme allant de soi. Leur destin face à la férocité de cette concurrence mondiale acharnée et à l'écart grandissant entre riches et pauvres – leur survie même dans un monde dont les modes de production et de consommation non viables menacent l'équilibre écologique – pourrait bien en effet préfigurer le sort de l'humanité. C'est la raison pour laquelle nous tenons particulièrement à condamner le rejet continu de matières et de déchets nocifs et radioactifs dans la mer des Caraïbes ou d'autres milieux semblables. Des calculs clairs et à longue vue doivent donc consolider notre détermination de faire appel à la volonté politique nécessaire pour lutter aux côtés des petites îles pour leur survie et leur développement durable.

Nous avons examiné avec soin le projet de document final de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous approuvons et appuyons pleinement les priorités centrales identifiées dans les domaines des changements climatiques, des catastrophes naturelles et écologiques et des variations climatiques, des ressources en eau douce, des ressources côtières et marines, de l'énergie et du tourisme. Nous nous félicitons de l'attention qui est accordée à la conception de moyens de mise en oeuvre, couvrant des domaines aussi divers que les stratégies de développement durable, la mise en place de capacités, la mobilisation de ressources et les finances,

la mondialisation et la libéralisation du commerce, le transfert de technologies répondant aux normes écologiques, un index de vulnérabilité et la coopération internationale. Nous disons que les petites îles méritent de recevoir une attention particulière sur la base de leur vulnérabilité économique majeure, qui résulte de leur fragilité écologique ainsi que des catastrophes naturelles.

Deuxièmement, nous pensons que les petits États insulaires en développement doivent recevoir un traitement particulier au titre des accords commerciaux multilatéraux existants.

Troisièmement, nous appuyons pleinement l'appel des petites îles, qui demandent que soit favorablement considéré leur accès à des prêts concessionnels à des conditions favorables leur permettant d'appliquer le Programme d'action de la Barbade. Nous devons nous attacher à appuyer les efforts des petits États insulaires en développement pour se développer et survivre en tant que patrimoine inestimable.

Pour terminer, je voudrais dire que la convocation de la Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994, suite à la reconnaissance de leur statut particulier à Rio en 1992, et l'adoption d'un plan d'action concret pour le développement durable de ces États ont été une décision avisée de la communauté internationale. Nous devons nous engager à sa mise en oeuvre intégrale et continue; c'est le moins que nous puissions faire pour appuyer les peuples et cultures à l'égard desquels la nature semble généreuse, tout en étant menaçante par ailleurs, avec la complicité de certains producteurs, consommateurs et pollueurs irresponsables.

Nous souhaitons plein succès à cette session d'examen.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, M. Eduard Kukan.

M. Kukan (Slovaquie) (*parle en anglais*) : En raison du peu de temps disponible, je me limiterai aux principales parties de ma déclaration. Le texte intégral est à la disposition de toutes les délégations.

J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au nom des quatre pays d'Europe centrale – République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie – qui forment ce qu'on appelle le Groupe de Visegrad, instance créée

en 1991 pour promouvoir la coordination des politiques régionales et la coopération dans les domaines des affaires étrangères, de l'environnement, de l'éducation et de la culture, des sciences et technologies, des infrastructures et des questions transfrontalières.

Au nom des pays du Groupe de Visograd, je voudrais saisir cette occasion de saluer la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, nouveaux Membres de la famille des Nations Unies. Nous pensons que la récente admission des trois nouveaux Membres à l'Organisation, tous des petits États insulaires en développement, vient à point nommé pour permettre leur pleine participation à cette session extraordinaire.

Les pays du groupe de Visograd appuient la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans l'ensemble de ses 14 domaines prioritaires. Nous pensons que ce programme, qui demande des actions de mise en oeuvre aux plans national, régional et international, constitue un fondement intégré et global pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous sommes venus à cette session extraordinaire pour examiner et évaluer l'application du Programme d'action de la Barbade. Les pays du groupe de Visograd sont prêts à contribuer au succès de cette session qui ne doit pas être une simple répétition de ce qui a été déjà convenu à la Barbade, il y a cinq ans, mais plutôt un programme concret et pragmatique – un réel suivi.

Dans ce monde interdépendant, nous devons tous assumer une responsabilité globale. L'un des éléments de cette responsabilité consiste à reconnaître la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement, en particulier dans les domaines économique et écologique. Comme cela fut souligné à la réunion des Premiers Ministres et à la rencontre des Ministres de l'environnement des pays du Groupe en Slovaquie, en mai dernier, les pays de Visograd appuient les approches cohérentes et intégrées face au développement durable où le développement économique et écologique et les questions de politique sociale ne peuvent être isolés l'un de l'autre.

En 1994, lorsque le Programme d'actions de la Barbade a été adopté, le processus de mondialisation n'était pas aussi évident qu'aujourd'hui. Nous prenons conscience des problèmes que les petits États insulaires en développement affrontent actuellement pour

s'adapter à la mondialisation et à la libéralisation des échanges. Nous reconnaissons la nécessité urgente de faciliter l'intégration de ces petits États au sein de l'économie mondiale, car ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront bénéficier du processus en cours de mondialisation et de libéralisation du commerce.

En tant que nouveaux pays donateurs, les quatre pays de Visograd ont une capacité croissante de contribuer à l'assistance technique et au développement des sciences et technologies, de participer à l'échange de biens et au commerce, et même de fournir des flux de capitaux destinés aux investissements en direction des petits États insulaires en développement. Les échanges entre les pays de Visograd et les petits États insulaires en développement se sont accrus sensiblement au cours des dernières années, et nous pensons que cette tendance continuera à l'avenir. Le potentiel existe d'accroître le commerce des deux côtés, en particulier sur la base de l'identification des possibilités d'investissement dans les petits États insulaires en développement.

En outre, ces derniers sont devenus une destination touristique très appréciée des ressortissants des pays de Visograd. Le nombre de touristes venus de notre région s'est accru au cours des dernières années. Tout en reconnaissant les avantages économiques du tourisme pour les petits États insulaires en développement, nous partageons leur inquiétude au sujet de sa durabilité et de sa dimension écologique. À cet égard, nous saluons la décision prise par la Commission du développement durable, à sa septième session, sur le tourisme viable, et nous en appuyons l'application appropriée aux petits États insulaires en développement.

Une des tâches les plus importantes de la communauté internationale pour aider les petits États insulaires en développement est de lutter efficacement contre le réchauffement de la planète. Seul un effort authentique de tous les pays pourra produire des effets durables. Je suis fier de dire les pays au nom desquels je m'exprime aujourd'hui ont tous rempli leurs engagements découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à savoir stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'année de référence. Nous avons même obtenu d'importantes réductions de ces émissions. Malheureusement, nous savons tous que les engagements pris dans le cadre de la Convention ne sont pas suffisants pour atteindre son objectif ultime,

qui est de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui évite une interférence anthropogénique dangereuse avec le système climatique.

C'est pourquoi nos pays, bien que conscients des coûts socioéconomiques que cela implique, travaillent de manière déterminée, avec les petits États insulaires en développement, à élaborer le Protocole de Kyoto à la Convention. Tous les pays du groupe de Visegrad ont déjà signé le Protocole de Kyoto. Je voudrais dire très clairement ici que les pays du groupe de Visegrad sont bien déterminés à appliquer leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Toutefois, nous sommes préoccupés par les progrès très lents enregistrés dans la mise au point de règles dans certains domaines importants, et qui ne sont pas présentées de façon détaillée dans le Protocole. Le Ministre polonais de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts, M. Jan Szyszko, en sa qualité de Président désigné de la cinquième session de la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto, est déterminé à faire des progrès considérables vers l'établissement d'un consensus sur les questions en suspens. Si des progrès importants ne sont pas enregistrés dans les négociations à Bonn cet automne, l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Kyoto sera remise en question. La sécurité climatique est une question fondamentale pour le développement durable des petits États insulaires en développement. C'est pourquoi la mise en oeuvre des dispositions du Protocole par toutes les parties est indispensable pour l'avenir des petits États insulaires.

Les petits États insulaires ont une capacité limitée de réagir aux catastrophes naturelles et écologiques qui les frappent chaque année et de s'en remettre. C'est un des principaux domaines de préoccupation pour la communauté internationale. Nous souscrivons pleinement à l'engagement d'aider les petits États insulaires en développement à mettre au point et à renforcer des mécanismes institutionnels nationaux et régionaux ainsi que des politiques visant à réduire les effets des catastrophes naturelles, à améliorer l'état de préparation aux catastrophes et à intégrer les considérations relatives aux catastrophes dans la planification du développement. Nous pensons également qu'il faut accorder la plus grande attention à un mécanisme d'alerte rapide, l'un des éléments les plus importants dans le domaine de la préparation aux catastrophes.

En mai 1998, la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue à Bratislava, capitale de la Slovaquie, avec la participation de 2 000 délégués venus de toutes les parties du monde. Comme le chapitre IX du Programme d'action de la Barbade le souligne, la diversité biologique des petits États insulaires en développement est due à la petite taille, à l'isolement et à la fragilité des écosystèmes insulaires, qui sont parmi les plus menacés du monde.

Ma déclaration, prononcée au nom des pays du groupe de Visegrad, apporte la preuve d'une coopération et d'une solidarité internationales croissantes. Par la même occasion, je ne peux m'empêcher de relever à quel point nous avons tous été impressionnés par l'esprit de solidarité qui règne entre les 42 petits États insulaires en développement qui ont pu trouver un langage commun, bien qu'ils se situent aux quatre coins de la planète. Voilà le genre de solidarité dont nous pouvons tous tirer des enseignements. Il appartient maintenant au reste de la communauté internationale de montrer sa volonté et son intérêt d'aider les petites îles à surmonter de gros problèmes. Cette Assemblée nous en donne la possibilité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Hilda Kari, député, Ministre des forêts et de la défense de l'environnement des Îles Salomon.

Mme Kari (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon, je voudrais exprimer mes sincères félicitations à M. Gurirab à l'occasion de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Je suis persuadée que sous sa direction compétente, la présente session tracera la voie du succès de l'application du Programme d'action de la Barbade. Je suis également très reconnaissante à la Commission du développement durable d'avoir servi d'organe préparatoire de la présente session extraordinaire au cours de sa septième session, sous la compétente présidence du Ministre néo-zélandais de l'environnement.

Les Îles Salomon appuient la déclaration faite ce matin par le Premier Ministre des Samoa au nom de

l'Alliance des petits États insulaires. Je voudrais toutefois rappeler un certain nombre des problèmes déjà évoqués, car ils touchent directement aux efforts et aux priorités de mon pays pour l'application du Programme d'action.

Le Programme d'action de la Barbade est un résultat du processus de Rio. Il est donc lié aux principes et idéaux d'Action 21. Le chapitre 17 d'Action 21 souligne les problèmes particuliers des petits États insulaires en développement, en notant une combinaison de facteurs qui entraînent leur vulnérabilité : petit taille, fragilité écologique, isolement par rapport aux marchés, dispersion géographique et ressources limitées. La Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique ainsi que l'Agenda pour le développement des Nations Unies reconnaissent aussi la situation particulière des petits États insulaires en développement et leur besoin de bénéficier du soutien international. Si les vulnérabilités économique et écologique des petits États insulaires en développement sont partagées par de nombreux pays en développement, elles touchent les petits États insulaires en développement d'une manière qui amplifie les risques et exigent donc des mesures plus importantes et plus urgentes. À cet égard, les efforts visant à obtenir un indice de vulnérabilité composite doivent se poursuivre et être appuyés. Un tel indice aiderait à déterminer le niveau d'appui international dont les petits États insulaires en développement ont besoin pour faire face aux défis considérables du développement durable.

Malgré la reconnaissance universelle croissante et l'importance accordées au développement durable des petits États insulaires en développement, les mesures internationales prises en vue d'appliquer le Programme d'action de la Barbade au cours des cinq dernières années ont été insatisfaisantes. Si la responsabilité principale de l'application du Programme d'action incombe d'abord et surtout aux petits États insulaires en développement, l'assistance de la communauté internationale est indispensable : c'est un fait que nous continuerons à répéter.

Les Îles Salomon ont pris, et continueront de prendre, des mesures pour appliquer le Programme d'action. Notre stratégie nationale de gestion de l'environnement, élaborée en 1993, est notre plan de gestion de notre environnement. Cette stratégie nationale de gestion de l'environnement montre à quel

point mon pays reconnaît l'importance de notre environnement et de ses ressources pour la santé, le bien-être et le développement de nos communautés.

Il comprend divers secteurs relevés dans Action 21 et dans le Programme d'action de la Barbade, notamment la biodiversité ainsi que les ressources côtières, marines et terrestres. Le Ministère des forêts, de l'environnement et de la conservation est le responsable de la mise en oeuvre de notre stratégie de gestion de l'environnement, et il coordonne l'application du Programme d'action de la Barbade. En outre, mon gouvernement a promulgué des lois nationales sur la protection et la gestion de la nature, ainsi que sur l'environnement, les forêts et les pêches. Un plan de gestion durable du thon a été élaboré en vertu de notre nouvelle loi sur les pêches et, grâce au Gouvernement australien, notre plan de gestion des forêts est également mis en place. Tout en favorisant une croissance économique appropriée et en assurant la prestation de services sociaux adéquats, notre stratégie de développement à moyen terme pour 1999-2000 vise également à s'attaquer à certaines des préoccupations en matière d'environnement exprimées dans le Programme d'action. De plus, les Îles Salomon ont ratifié un certain nombre de traités sur l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et les conventions sur la biodiversité et sur la lutte contre la désertification, ou y ont accédé.

La coopération régionale est un mécanisme d'action crucial dans le cadre du Programme. La mise en oeuvre du Programme d'action a connu un certain succès dans notre région. Les Îles Salomon participent à un certain nombre de programmes régionaux comme le Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique, le Programme de protection de la biodiversité du Pacifique Sud, le Programme d'action stratégique international pour les eaux du Pacifique Sud et le Plan d'action économique du Pacifique Sud. Il est nécessaire d'accroître la collaboration entre les petits États insulaires en développement de différentes régions en élaborant des approches communes pour faire face à des problèmes communs, et en échangeant des expériences et des renseignements. À cet égard, le rôle du Réseau informatique des petits pays insulaires en développement est fondamental; les efforts faits en ce qui concerne ce Réseau devraient être soutenus de façon continue.

La mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade doit aller plus loin que l'adoption de politiques ou de lois nationales. Cependant, l'insuffisance des ressources financières et l'absence d'une capacité demeurent des obstacles considérables à la mise en oeuvre plus vaste et plus rapide de nos programmes et de nos projets. À ces contraintes viennent s'ajouter la baisse globale de l'aide publique au développement, la chute du prix des produits de base, l'accès limité aux marchés, le lourd fardeau de la dette et les menaces économiques croissantes associées à la mondialisation et à la libéralisation des échanges. La plupart des petits États insulaires en développement, dont les Îles Salomon, dépendent considérablement de l'aide publique au développement pour leurs initiatives en la matière. Mobiliser des ressources représente donc l'une des principales tâches de la communauté internationale.

Si notre préoccupation à l'égard de ces contraintes en matière de ressources est loin d'être nouvelle, tous les partenaires et toutes les parties prenantes doivent s'y attaquer avec une détermination nouvelle si l'on veut que cette session extraordinaire donne l'impulsion requise pour poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action. Des ressources financières adéquates, prévisibles, nouvelles et supplémentaires, telles que requises au chapitre 33 d'Action 21, sont essentielles au succès de la mise en oeuvre du Programme d'action. Le renforcement des capacités est tout aussi important, par l'entremise de l'éducation et de la formation, de la sensibilisation, du renforcement et de la coordination des institutions, ainsi que de l'accès à des écotecnologies appropriées.

La réunion des petits États insulaires en développement et des donateurs, tenue en février 1999, doit faire l'objet d'un suivi approprié. Les projets qui ont été présentés au cours de cette réunion sont fondés sur des stratégies et des plans nationaux originaux pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Mon gouvernement apporte la dernière touche à nos projets; nous avons l'intention de procéder à d'autres consultations avec les donateurs intéressés et d'autres organismes de financement.

Enfin, le rôle du système des Nations Unies dans la création d'un environnement international habilitant est crucial. L'Organisation des Nations Unies doit faire face aux risques que pose la mondialisation et saisir les possibilités qu'elle offre. Les activités des agences des Nations Unies pour les petits pays insulaires en

développement doivent aussi être conformes aux priorités nationales et régionales afin de faire en sorte que les ressources soient utilisées efficacement et que la mise en oeuvre du Programme d'action soit coordonnée. Les secteurs et les questions prioritaires pour les Îles Salomon sont, entre autres, les suivants : la conservation de la biodiversité de son territoire, les ressources côtières et marines, les ressources terrestres et l'agriculture, ainsi que les ressources énergétiques. Les mesures d'adaptation qui permettent de faire face au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer sont essentielles, tout comme des stratégies efficaces pour se préparer aux catastrophes naturelles et en limiter les effets. Le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade exige des engagements renouvelés et des partenariats efficaces à tous les niveaux. La coordination des activités, y compris les initiatives des donateurs, est fondamentale. Des ressources nouvelles et supplémentaires peuvent vraiment faire la différence. Le renforcement des capacités est une priorité clef pour tous les secteurs du Programme d'action de la Barbade.

J'espère que les résultats de cette session extraordinaire fourniront une base solide pour que tous les partenaires et toutes les parties prenantes puissent prendre des mesures additionnelles. Les Îles Salomon sont déterminées à faire leur part. Nous invitons les autres à s'associer à nos efforts collectifs pour faire du développement durable un objectif réalisable pour nos communautés insulaires au cours du nouveau millénaire.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Mme Maria Minna, Ministre de la coopération internationale du Canada.

Mme Minna (Canada) : Nommée depuis peu à titre de Ministre de la coopération internationale du Canada, je prononce aujourd'hui ma première allocution devant les Nations Unies, organisme porteur des espoirs de paix et de développement du monde entier. Je suis très heureuse d'avoir cette possibilité de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Comme en font foi les engagements que nous avons pris par le passé à l'égard des petits États insulaires en développement, les questions à l'étude aujourd'hui présentent un intérêt particulier pour le Canada.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada appuie et continuera d'appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Depuis plus de 30 ans, les petits États insulaires en développement représentent une priorité pour l'aide publique canadienne au développement. À ce jour, nous avons appuyé plus de 500 projets dans les États côtiers et les petits États insulaires en développement. Cela nous a permis de parfaire notre compréhension des défis auxquels doivent faire face, en matière de développement, les petits pays entourés d'eau. Je mentionnerai certains enjeux universels comme ceux de la réduction de la pauvreté et du perfectionnement des ressources humaines, ainsi que la nécessité de relever les défis de la mondialisation et de tirer parti des possibilités qu'elle offre.

L'action du Canada en ce domaine repose bien sûr sur des assises solides, dont nous entendons d'ailleurs poursuivre le développement. En 1997, par exemple, nous avons renforcé notre engagement en matière de gestion des ressources océaniques du Pacifique Sud en collaboration avec le Forum du Pacifique Sud. Le Programme de développement océanique Canada-Pacifique Sud, échelonné sur une période de sept années, poursuit ses initiatives de gestion océanique, de création d'institutions et de protection de l'environnement marin. En mars dernier, nous avons entrepris la réalisation d'un projet de capacité environnementale en collaboration avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Ce projet est aussi axé sur la gestion des ressources côtières et marines, le renforcement des capacités et le développement des communications dans la région.

Notre expérience confirme un des principes importants sur lesquels repose le Programme d'action de la Barbade, à savoir que certains des problèmes les plus urgents auxquels les petits États insulaires sont confrontés ont trait aux mers qui les entourent. Nous comprenons le besoin particulier qu'ont les petits États insulaires en développement de travailler en étroite collaboration avec leurs voisins. Il leur faut mettre leurs ressources individuelles en commun et défendre les intérêts qu'ils ont en partage. Il leur faut également s'acquitter de responsabilités qui se chevauchent les unes les autres, par exemple en ce qui a trait à la protection de leur environnement marin commun et à la mise en place de structures institutionnelles régionales. Dans ce contexte, l'approche régionale est la seule qui donne de bons résultats.

Le partenariat est la clef de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade aussi bien que des mesures prévues dans le document à paraître à l'issue de cette session extraordinaire.

Le partenariat entre les petits États insulaires en développement et la communauté internationale revêt une importance cruciale dans la poursuite du développement durable. Le Canada se fait fort d'encourager la création de partenariats entre les différents intervenants, et plus particulièrement entre les organisations non-gouvernementales, les collectivités locales et le secteur privé.

(l'orateur reprend en français)

Ces intérêts que nous partageons à l'échelle mondiale ont une incidence marquée sur la planification des stratégies d'aide publique au développement. Tout d'abord, l'expérience et l'expertise opérationnelles durement acquises par le Canada et ses partenaires dans certains petits États insulaires en développement pourraient être mises à profit par des États comparables dans d'autres régions du monde, comme nous l'avons fait dans le cadre des programmes concernant les Caraïbes orientales et le Pacifique Sud mentionnés il y a un instant.

Plus fondamentalement – et cela est particulièrement important à un moment où nous devons tirer le meilleur parti possible de ressources limitées – cela nous amène à prendre conscience que nous disposons d'un vaste bassin d'expérience qui continue de s'élargir. Nous devons nous employer à davantage partager cette ressource internationale importante.

(l'orateur poursuit en anglais)

Cette expérience, cette ressource, nous pouvons et nous devons faire en sorte qu'elle occupe une place importante dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Elle devrait être accessible chaque fois qu'elle peut être utile, et nous réfléchissons à des moyens de la rendre utile. Une option consisterait à maximiser les avantages découlant de l'expérience acquise dans le cadre des programmes régionaux de l'Agence canadienne de développement international dans les petits États insulaires en développement, ce qui supposerait d'améliorer les transferts interrégionaux de connaissances et d'expériences que permettent ces programmes.

Après avoir dit que le Canada reconnaît la nature particulière des défis auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement, il me faut ajouter que nous sommes conscients également de la grande importance que revêt la présence de ces États quand nous examinons les choses dans une perspective plus globale, en tenant compte de la communauté mondiale, de l'environnement mondial et de l'économie mondiale.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Hiroshi Yamamura, Ministre des affaires domestiques des Îles Marshall.

M. Yamamura (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Je transmets à M. Gurirab les chaleureuses salutations et félicitations du Président de la République des Îles Marshall, M. Imata Kabua, pour son élection à la présidence de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Président Kabua, ayant dû s'occuper d'affaires gouvernementales urgentes, n'a pu assister à cette session.

C'est pour moi un plaisir que de souhaiter personnellement la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga et de les féliciter de leur admission au nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Une version complète de cette déclaration est actuellement distribuée; j'en résumerai quelques points.

Ma délégation souscrit entièrement aux déclarations faites par le Président du Groupe des 77 et par le Président de l'Alliance des petits États insulaires.

Notre regretté Président, M. Amata Kabua, était revenu de la Conférence de Rio plein d'enthousiasme et d'espoir. À la Conférence de la Barbade, la délégation des Îles Marshall croyait avec optimisme qu'une nouvelle ère de dialogue international avec les petits États insulaires en développement était près de s'ouvrir. La Conférence de la Barbade a formulé les principes fondamentaux de coopération approuvés par notre Président à Rio. Les résultats de la Barbade, la Déclaration et le Programme d'action, sont de grands documents que nous avons incorporés à nos délibérations nationales.

J'ai le plaisir d'annoncer la fin des préparatifs nationaux de mise en place de la Commission nationale du développement durable en vue de veiller à ce que

tous les chapitres du Programme d'action de la Barbade, ainsi qu'Action 21, soient traduits dans des politiques et des propositions de projet concrètes pour les Îles Marshall. Les priorités nationales et les évaluations des progrès réalisés seront établies dans le contexte de chaque chapitre. Nous examinons également la façon dont nous pouvons intégrer les décisions et les conclusions de la Commission du développement durable, ainsi que de grandes assemblées comme celle-ci.

Si les Îles Marshall s'efforcent d'adopter une démarche active dans l'application du Programme d'action de la Barbade, des progrès globaux ne pourront être réalisés que si la communauté internationale fait de même. La baisse continue du soutien financier et technique est tout à fait alarmante et le peu qui a été reçu nous vient principalement de nos amis de longue date. Il est clair que le Programme d'action de la Barbade nous a peu apporté en ce qui concerne le soutien financier aux programmes de développement durable. Il est certain, en tout cas, que nous n'avons pas vu ce que le Programme d'action de la Barbade appelle des moyens efficaces, notamment des ressources financières nouvelles et supplémentaires, dont le niveau devrait être à la fois élevé et prévisible, comme le stipule le chapitre 33 d'Action 21.

Nous devrions parvenir maintenant à un consensus sur cet aspect. Sinon, le Programme d'action de la Barbade n'aura pas de sens. Tous les petits États insulaires en développement sont confrontés aux mêmes problèmes, reconnus dans le Programme d'action de la Barbade. Les membres les moins développés comme les plus développés de l'Alliance doivent recevoir une aide adaptée à leur situation.

Les Îles Marshall sont au premier rang des pays concernés par les changements climatiques. Et notre situation, déjà difficile, va devenir encore plus précaire à l'avenir, en raison de l'absence d'évolution constatée dans la réduction des gaz à effet de serre. Nous ne voyons guère de signes de nature à nous faire voir qu'un effort concret, concerté sera fait par les pays qui sont les premiers responsables des changements climatiques – que les pays riches et industrialisés ne feront rien de sérieux pour changer la situation tant qu'ils ne ressentiront pas eux-mêmes les effets des changements climatiques. Les morts tragiques et les destructions provoquées par les récents cyclones ne sont qu'un avant-goût de ce qui va arriver.

Les Îles Marshall ont accueilli un atelier de l'Alliance des petits États insulaires en développement à Majuro, en juillet dernier. Nous avons à cette occasion ouvert les bras à des participants de toutes les régions de l'Alliance, ainsi qu'aux experts invités grâce à l'appui généreux de nos amis. Il a été demandé à cette occasion à mon gouvernement de faire en sorte que le texte adopté – la Déclaration de Majuro sur les changements climatiques – soit porté à l'attention de la communauté internationale, en particulier de la présente session extraordinaire. En conséquence, nous avons fait circuler ce document pour la présente session extraordinaire, grâce à l'assistance du Secrétaire général.

Dans sa déclaration liminaire à l'atelier, le Président de la République des Îles Marshall, M. Imata Kabua, a déclaré que la question des changements climatiques ne concernait pas seulement les petits États insulaires en développement. À l'évidence, il s'agit d'une responsabilité de l'ensemble de l'humanité. Les résultats obtenus en coopération par l'atelier ont d'ailleurs constitué, à notre avis, une contribution bienvenue à cet objectif.

Qu'il me soit permis également de remercier le Réseau informatique des petits États insulaires en développement et de dire combien nous sommes constamment impressionnés par tout ce qu'il a pu faire avec des ressources aussi limitées. Il est décourageant, toutefois, de voir que le Réseau informatique doit sans cesse faire davantage avec moins de ressources que les autres organismes qui se trouvent dans une position semblable.

Les Îles Marshall essaient toujours de faire plus que ce qui leur est demandé en réponse aux préoccupations relatives aux changements climatiques. Si nos propres émissions sont si faibles qu'elles n'apparaissent même pas sur les échelles utilisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, nous nous efforçons cependant de les réduire encore. Nous sommes actuellement en train de mettre la dernière main à une politique viable de l'énergie axée notamment sur l'énergie solaire. Elle fera partie intégrante de nos efforts nationaux de développement durable et nous aurons des résultats ciblés, comme la réduction de nos émissions et l'élimination progressive des combustibles fossiles, dans la mesure du possible.

Nous espérons que d'autres, notamment les pays assumant une responsabilité dans notre situation actuelle, prendront des mesures similaires.

La communauté internationale doit être plus consciente des conséquences des changements climatiques, qui constituent de graves menaces aux petits États insulaires en développement et aux zones côtières basses. Nous constituons un groupe de pays pragmatiques et recherchons la coopération et non la confrontation. Mais comme l'a dit ma délégation, nous pensons que notre position n'est pas déraisonnable. Face à d'aussi graves destructions, d'autres pays auraient en recours à des moyens autrement plus violents.

En outre, le système des Nations Unies doit devenir plus attentif à nos besoins modestes et à nos propositions de projet raisonnables. Nous recevons une aide, ces dernières années, du Programme des Nations Unies pour le développement, et mon gouvernement s'en félicite. Mais ce sont les premières étapes et elles doivent être complétées par d'autres.

À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce du renforcement de l'unité des petits États insulaires en développement, mesure positive dans ce sens. Nous remercions le Gouvernement norvégien de son appui généreux et de ses contributions.

Enfin, l'élimination de la pauvreté doit faire partie intégrante de notre nouvel engagement à l'égard du développement durable. Ensemble, nous pouvons le faire. Nous avons décrit cet effort comme allant au-delà du don de poissons pour un seul jour; il faut apprendre aux hommes à pêcher afin qu'ils puissent vivre et prospérer par leurs propres moyens.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Erroll Glenn Snijders, Ministre des affaires étrangères du Suriname.

M. Snijders (Suriname) (*parle en anglais*) : Avant la Conférence de Rio et l'adoption d'Action 21, les gouvernements successifs et le peuple de la République du Suriname – dont la superficie est couverte à 90 % de forêts tropicales humides – ont pu reconnaître la nécessité du développement économique durable, tout en sauvegardant l'environnement. Ils ont reconnu ainsi leur obligation morale de conserver la forêt et un environnement sain pour les générations futures. Les mesures de conservation mises en oeuvre

ont été ultérieurement consacrées dans la Convention sur la biodiversité et l'utilisation durable des forêts.

Nous sommes donc fiers de notre bilan irréprochable : nous avons résolu avec responsabilité le problème d'équilibrer le besoin de développement et la protection de l'environnement, comme le montrent les nombreuses zones protégées, couvrant divers écosystèmes, qui existent dans le pays. Nos mesures de protection couvrent la faune, la biodiversité, les forêts tropicales humides et d'autres écosystèmes qui s'étalent des zones côtières à l'intérieur du Suriname et s'étendent à plus de 15 % de son territoire.

Une partie de ces zones protégées est la Réserve naturelle centrale du Suriname, qui couvre 1,6 million d'hectares de forêts tropicales vierges. Cette Réserve garantira la préservation de l'un des écosystèmes les plus importants du monde.

À la suite de l'adoption d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade, le Gouvernement du Suriname a reconnu la nécessité de renforcer sa capacité de gestion durable de ses ressources naturelles, grâce notamment à la création de mécanismes institutionnels appropriés destinés à concevoir et mettre en oeuvre des politiques écologiques répondant aux pressions et défis de la promotion du développement économique.

Par décret présidentiel, le Conseil national de l'environnement a été créé; c'est un organe consultatif qui relève directement du Président de la République du Suriname et assure ainsi la participation des plus hautes autorités politiques dans ce domaine stratégique. En outre, un Institut national de l'environnement et du développement a été créé et fonctionne en tant que fondation indépendante, chargée des activités opérationnelles, de la recherche et de la mise en oeuvre de politiques écologiques saines.

À cet égard, mon gouvernement voudrait exprimer sa reconnaissance à la Banque interaméricaine de développement, à l'Union européenne, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Programme des Nations Unies pour le développement pour leur contribution à nos efforts de mise en place de capacités.

Nous savons que le succès du développement durable nécessite une réévaluation continue de nos politiques en vue d'éviter des dommages irréparables à

notre environnement. L'accroissement des activités de traitement de bois et d'exploitation minière au cours des dernières années nous a poussés à créer des mécanismes supplémentaires pour mieux concilier les exigences économiques et la protection de l'environnement. À cet égard, nous avons récemment créé la Fondation pour la gestion et la supervision des forêts, qui mettra en oeuvre les lois existantes et élaborera de nouveaux règlements dans le domaine des forêts et du traitement du bois en vue de garantir l'utilisation viable de nos forêts tropicales humides.

Les mesures gouvernementales et les activités de l'Institut national pour l'environnement et le développement ont été prises et réalisées en coopération avec des organisations nationales et internationales non gouvernementales telles que *Conservation International* et *the World Wildlife Fund*. Ces efforts ont sensibilisé davantage le public à la fragilité de nos écosystèmes et à l'environnement dans le contexte du développement économique. Dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade, nous savons comment nos activités – ainsi que celles qui, comme le réchauffement de la planète et les changements climatiques, échappent à notre contrôle – peuvent faire échouer nos efforts de réalisation d'un développement durable.

En raison du faible relief de notre littoral et du fait que 90 % de nos nationaux, infrastructures et activités économiques sont concentrés sur la côte, le Suriname, comme de nombreux petits États insulaires en développement, est particulièrement vulnérable à la montée du niveau de la mer que le réchauffement de la planète pourrait engendrer. Une augmentation du niveau de la mer non seulement mettrait en danger notre vaste mangrove, connu dans la région et parmi la communauté scientifique internationale en tant que zone de frai pour les poissons des fonds marins, des variétés de crevettes et autres espèces marines, mais elle pourrait également affecter les aires de nidification des diverses espèces de tortues marines, qui sont déjà menacées par les activités de pêche dans le monde.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade est une urgence pour notre pays, d'où notre ferme attachement au respect de notre part du contrat. Nous devons toutefois exprimer notre grave préoccupation qu'alors qu'au niveau national, les petits États insulaires en développement ont fait montre de leur détermination

d'appliquer le Programme d'action de la Barbade – comme convenu, il y a cinq ans – les ressources financières adéquates promises par la communauté internationale pour aider la mise en oeuvre du Programme de l'action de la Barbade n'ont pas été intégralement fournies. En outre, nous avons dû faire face à un déclin global de l'appui financier fourni à des conditions de faveur aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'à une réduction substantielle de l'aide publique au développement. Cette dernière forme d'assistance constitue une importante source de financement du développement pour les petits États insulaires en développement.

Je voudrais faire une remarque au sujet de deux questions interdépendantes, à savoir le souhait des Caraïbes dans leur ensemble de déclarer la mer des Caraïbes zone spéciale dans le contexte du développement durable et la nécessité de répondre aux dangers liés au mouvement transfrontalier de déchets dangereux et radioactifs.

Il est clair que la mer des Caraïbes est très importante, notamment pour les petites îles et les autres petits États en développement de la sous-région des Caraïbes. La protection de cette mer semi-fermée est donc une question de survie, et cela doit être reconnu par la communauté internationale.

En déclarant la mer des Caraïbes zone spéciale dans le cadre du développement durable on ferait un premier pas dans cette direction. À cet égard, il est opportun que nous cherchions également des moyens d'examiner la question du mouvement transfrontière des déchets dangereux et radioactifs à travers ces eaux. Le mépris continu des préoccupations réelles de la communauté des Caraïbes en ce qui concerne les dangers de ces transports, qui menacent leur survie même, est inacceptable.

Nous nous félicitons des décisions qu'adoptera la session extraordinaire qui examinera les lacunes des régimes juridiques internationaux existants, notamment en ce qui concerne l'information, la responsabilité et l'indemnisation en cas d'accident. Nous espérons qu'à la veille du nouveau millénaire, nous serons en mesure de prouver clairement que la solidarité internationale et le multilatéralisme ne sont pas de vains mots mais qu'ils ont un sens profond reflétant les plus hauts principes de l'humanité.

Enfin, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur un nouveau phénomène de plus en

plus fréquent concernant la piraterie et la pêche illégale dans nos mers territoriales qui compromettent sérieusement nos efforts pour bénéficier d'une manière durable de nos ressources marines. Nous pensons que d'autres petits États insulaires en développement font face à des problèmes analogues. Nous appelons donc à l'élaboration d'une stratégie commune pour mettre fin à ces pratiques illégales et nous demandons à la communauté internationale et au système des Nations Unies en particulier, de nous aider dans cette entreprise.

En conclusion, ma délégation voudrait tout d'abord appeler au renforcement du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et reconnaître l'importance du Réseau informatique des petits pays insulaires en développement en tant que moyen d'accroître nos capacités. Enfin, je voudrais faire appel aux participants à la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement pour qu'ils renforcent leur appui à l'application du Programme d'action de la Barbade et tiennent compte des besoins de développement durable des petites îles et des petits États en développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Timothy Harris, Ministre de l'agriculture, des terres et du logement de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis voudrait féliciter M. Slade de la manière avisée dont il dirige l'Alliance des petits États insulaires. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à la République de Haïti dans cet organisme, compte tenu de sa participation active avant la tenue de cette session extraordinaire.

La Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis n'a cessé de demander avec insistance que l'on examine la situation particulière des petits États insulaires en raison de notre vulnérabilité face à de multiples facteurs qui peuvent gravement gêner notre capacité de parvenir à un développement économique et social durable. Notre faible superficie, la fragilité de notre écosystème, la fréquence des catastrophes naturelles et des migrations imposent à notre capacité de croissance durable des contraintes constantes et considérables. Le

nombre restreint de marchés nationaux, l'insuffisance des possibilités pour réaliser des économies d'échelle, la forte dépendance envers une gamme limitée de produits agricoles et envers le tourisme font que Saint-Kitts-et-Nevis est à la merci des fluctuations du marché international. Ce sont là certains des facteurs qui influent sur la viabilité des petits États insulaires.

Il faut reconnaître que le Programme d'action de la Barbade se penche sur les problèmes de développement que connaissent généralement les petits États insulaires en développement. Le Programme d'action de la Barbade insiste sur les différents facteurs écologiques qui nous sont communs et qui ont une influence négative sur le progrès social et économique. À Saint-Kitts-et-Nevis nous avons donné suite au Programme d'action de la Barbade dans les huit domaines suivants : changements climatiques et élévation du niveau de la mer; catastrophes naturelles; gestion des déchets; ressources côtières et marines; ressources en eau douce; ressources foncières; tourisme et diversité biologique. Nous avons réalisé des progrès louables dans chacun de ces domaines.

Pour les petits États insulaires en développement comme le mien, les progrès réalisés jusqu'ici sont le résultat de plusieurs éléments, dont notamment les contributions et l'assistance des pays et des organismes donateurs. Je voudrais donc exprimer officiellement ici notre sincère gratitude et nos remerciements à ces organismes et pays donateurs en exprimant notre souhait de voir leur soutien se maintenir. Ce soutien est nécessaire pour que les pays comme le nôtre puissent continuer à oeuvrer dans le sens d'une pleine application du Programme d'action de la Barbade.

Saint-Kitts-et-Nevis appuie le projet de résolution spécial déclarant la mer des Caraïbes zone spéciale de développement, notamment en ce qui concerne le mouvement transfrontière de déchets dangereux et radioactifs. Nous espérons sincèrement que les États Membres, la communauté internationale et le système des Nations Unies appuieront activement les efforts pour développer et appliquer ce concept et prendront les mesures nécessaires pour éviter la menace de pollution représentée par les déchets provenant des navires ainsi que par la libération accidentelle de substances nocives ou dangereuses.

Des mesures graves sont également nécessaires pour faire face à des questions comme celle de la libéralisation du commerce, du crime et du trafic de

drogues, de l'atténuation de la pauvreté et du chômage. Tous ces phénomènes menacent la sécurité nationale et la viabilité des petits États insulaires en développement. Nous constatons que dans le climat d'aujourd'hui les efforts économiques des petits États insulaires en développement ainsi que les efforts que nous déployons pour atténuer la pauvreté se trouvent être sapés par un système commercial injuste ainsi que par des réglementations économiques tout aussi injustes. Dans le cas de la région des Caraïbes, les cultures traditionnelles d'exportation, telles que les bananes dans les îles Windward et le sucre à Saint-Kitts et à la Barbade rencontrent d'énormes difficultés. Le commerce international et les relations économiques sont des facteurs importants qui desservent nos programmes d'atténuation de la pauvreté et les activités entreprises par nos petits pays. Ce sont là des questions auxquelles il faut réfléchir lorsqu'on cherche une solution aux besoins des petits États insulaires en développement.

Nous pensons que l'indice de vulnérabilité doit non seulement être établi rapidement, mais qu'il devra être pleinement reconnu par les Nations Unies si nous voulons qu'il ait une véritable valeur et permette de faire face aux problèmes de développement de nos pays. Il faut reconnaître que le Programme d'action de la Barbade penche considérablement dans le sens de la gestion de l'environnement. Cela se comprend très bien compte tenu du fait qu'il suivait de si près la Conférence de Rio de 1992. Mais il ne prévoit pas de mesures pour certains types de problèmes sociaux, comme par exemple celui du VIH/sida.

Il est donc évident qu'il faut mettre au point des instruments qui encourageraient le type de relation que les petits États insulaires en développement souhaitent. Il est également fort nécessaire que les institutions internationales remplissent les obligations qu'elles ont acceptées avant même la Conférence de la Barbade en 1994. Nous voulons parler expressément des engagements pris à Rio. Bien entendu, il faut une proposition d'examen complet du Programme d'action de la Barbade vers 2004.

Il existe de nombreux projets qui nécessitent un soutien important de la part de la communauté des pays donateurs pour être appliqués de façon efficace. La réussite de la mise en oeuvre de ces projets entraînerait, il est vrai, des avantages pour nos populations et se traduirait par une augmentation des possibilités dont jouiraient tous nos citoyens.

En conclusion, nous voudrions souligner notre engagement à l'égard des principes énoncés dans le Programme d'action de la Barbade afin d'assurer une poursuite de la croissance économique et sociale durable des petits États insulaires en développement. Toutefois, je voudrais souligner encore une fois les limitations inhérentes de nos capacités, compte tenu des facteurs que j'ai mentionnés plus tôt.

Par conséquent, nous demandons aux institutions et pays donateurs de continuer à nous apporter leur soutien et leur assistance pour faire avancer la cause des petits États insulaires en développement afin d'obtenir une meilleure équité dans le développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Santiago Nsobeya Efuman, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Guinée équatoriale.

M. Nsobeya Efuman (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer très cordialement et très respectueusement tous les représentants des États Membres de l'ONU et les autres membres de la communauté internationale, car c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale depuis ma nomination récente au poste de Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Guinée équatoriale.

Je voudrais rappeler que dans son allocution en séance plénière de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, le 23 septembre dernier, le Président de la République de Guinée équatoriale a eu l'occasion de présenter de façon globale les caractéristiques notoires que présente le panorama de la situation internationale au seuil du troisième millénaire. Il a également présenté la vision de l'avenir qui est celle de mon pays, compte tenu de l'architecture du système international actuel et a avancé quelques propositions concrètes pour contribuer à la recherche de solutions aux graves et nombreux problèmes qui se posent à l'humanité, maintenant et à l'avenir et, plus particulièrement, le dilemme des pays en développement.

Nous félicitons à nouveau le Président de l'Assemblée de sa brillante élection et nous lui exprimons toute notre satisfaction de voir se dérouler sous sa direction compétente les travaux de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de

l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Ma délégation se félicite du travail important effectué par le Secrétaire général et de la prise de conscience toujours plus grande de la part des nations que, si nos pays doivent partager réellement les avantages énormes que les progrès de la science et de la technique ont apportés au monde au cours de ce siècle, la coopération et la solidarité internationales en faveur du développement d'ensemble de nos États doivent passer par de nouveaux modes de collaboration et d'assistance plus justes et plus équitables.

Selon mon pays, la présente session extraordinaire, en raison de la riche diversité de la nature de nos États, peut parmi d'autres éléments importants, faire la synthèse d'une réponse collective, bien pensée et sincère à la question de savoir si depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la reconnaissance unanime par la communauté internationale de la situation complexe et précaire des États insulaires en développement, qu'ils soient grands, moyens ou petits, s'est accompagnée de l'appui, de la solidarité et de l'assistance nécessaires pour compléter leurs propres efforts nationaux, afin de leur permettre de surmonter les énormes difficultés qu'ils rencontrent pour réaliser un développement durable, en particulier dans les secteurs les plus prioritaires et les plus vulnérables.

Si, malgré les efforts réalisés dans différents domaines pour atteindre cet objectif la réponse reste négative ou hésitante, comme il ressort certainement de l'évaluation qui nous réunit ici, nous pensons que la deuxième question qui se pose à nous est celle de savoir ce que devraient dorénavant faire, entre autres, les Nations Unies et nos partenaires et donateurs internationaux, les organisations régionales et sous-régionales et chaque État individuellement, si nous ne voulons pas succomber devant l'accélération prise sur le chemin inexorable menant à la mondialisation, avec tous ses défis et difficultés politiques et économiques pour nos pays.

En fait, nous devons élaborer des mesures concrètes et efficaces pour garantir le maintien de la paix, la sécurité et la stabilité de nos pays comme condition fondamentale du développement durable. Nous ne pouvons rester indéfiniment à la merci et sous la menace de la déstabilisation et de la criminalité

organisée. Nous voulons éliminer la misère qui fait gravement obstacle à nos efforts pour la consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la gouvernance de l'État. Nous voulons offrir des services sociaux de base à notre population en matière d'éducation, d'alimentation, d'assainissement, de communications, de transport et d'information, compte tenu de la dispersion de notre territoire national qui est réparti entre le continent et ses îles.

Pour faire face au spectre ou à la réalité de la marginalisation, nous voulons savoir si les économies de nos États pourront être compétitives dans le cadre des règles d'un monde interdépendant et quelle sera la responsabilité des organisations internationales et des groupes régionaux pour faciliter notre intégration dans ladite économie. C'est pourquoi nous avons besoin d'un mécanisme équitable de la part de la communauté internationale pour apporter aide et assistance aux États insulaires en développement en cas de catastrophes et calamités naturelles.

On peut se demander, et avec raison, s'il n'existe pas déjà des mécanismes et des stratégies pour faire face à ces défis. Mais, tel est justement le cœur du problème, car il est paradoxal que, face à tant de grandes idées, de mécanismes et de stratégies, les problèmes subsistent et que les situations continuent à se détériorer. Il faut que quelque chose se passe pour qu'un homme parfaitement normal et sain rencontre des difficultés à marcher.

En effet, il faut reconnaître les efforts, les mesures et les programmes louables qui ont été réalisés avec détermination au niveau des organismes du système des Nations Unies et des organisations régionales ainsi qu'au niveau de chaque État pour contribuer efficacement à l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Déclaration de Mahe, aux Seychelles.

Pour sa part, la Guinée équatoriale s'est lancée dans un vaste programme d'action et de stratégies nationales qui concernent toute la population civile, en particulier les femmes et les jeunes, pour réaliser les objectifs et parvenir au développement durable. Ce dont nous avons besoin c'est de la solidarité et d'un appui plus déterminé de la part des Nations Unies et de la communauté internationale.

M. Boisson (Monaco), Vice-Président, assume la présidence.

Parmi ces mesures, nous tenons à souligner la conférence économique nationale organisée à Bata en 1997, dont l'objectif était de faire participer toutes les couches sociales à la définition des priorités du développement national dans tous les secteurs, la mise au point des stratégies de ce développement à court, à moyen et à long terme, et l'utilisation rationnelle des revenus du pétrole pour satisfaire les besoins des secteurs les plus vulnérables et favoriser la productivité en vue d'un développement harmonieux de notre pays.

De même, mon pays apporte sa modeste contribution à la réalisation de l'objectif de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale avec les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, respectivement.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'importance que mon pays attache au succès de cette session extraordinaire et en réclamant, du haut de cette tribune des Nations Unies, le droit légitime de nos États au développement et à la survie.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Cheikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

Cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (parle en arabe) : La vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale se réunit alors que le monde connaît nombre de changements politiques, économiques et scientifiques qui offrent de nombreuses possibilités de progrès, ainsi que de développement économique et social, tout en s'accompagnant également de défis considérables pour de nombreux États, notamment les États insulaires en développement.

À cet égard, ma délégation soutient pleinement la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par le Président de la République du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'ère de la mondialisation, de la libéralisation des échanges, de l'obtention des ressources nécessaires au développement durable, du développement des ressources humaines et de la préservation de l'environnement a imposé des conditions précises que les petits États insulaires en développement doivent remplir afin de s'intégrer à l'économie mondiale. Cette même ère a posé des défis dont les effets sont

exacerbés par le fait que les marchés des petits États insulaires en développement sont limités et par des contraintes structurelles qui limitent leur capacité de diversification, l'expansion de leur base économique et l'amélioration de leur compétitivité. En outre, un grand nombre de ces pays continuent de souffrir d'une récession économique causée par un certain nombre de facteurs, dont la chute brutale du prix des matières premières et des produits de base, l'accumulation d'une dette importante et la diminution de l'aide publique au développement.

Les participants à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994 sous l'égide des Nations Unies, étaient conscients des défis énormes auxquels ces États font face lorsqu'ils ont adopté le Programme d'action, aujourd'hui considéré comme le point de départ d'un développement durable dans les petits États insulaires en développement, dont la capacité de se protéger contre les catastrophes naturelles est en effet limitée. Leurs ressources sont tout aussi insuffisantes pour prévenir les changements environnementaux, comme la diminution de la couche d'ozone, les changements climatiques globaux, l'effet de serre, l'élévation du niveau des mers, l'augmentation de la salinité des eaux et la rareté de certaines ressources naturelles comme l'eau et les minéraux. Tous ces défis obligent la communauté internationale à aider ces États, tant sur le plan matériel que technique, pour qu'ils puissent s'adapter à l'ère de la libéralisation des échanges et des progrès technologiques, afin de participer à l'économie mondiale, de s'y intégrer et de respecter les conventions de l'Organisation mondiale du commerce.

Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale donnent à la communauté internationale une responsabilité particulière à l'égard des petits États insulaires en développement, qui souffrent de la rareté de leurs ressources naturelles ou qui dépendent essentiellement de ressources non renouvelables, afin de leur permettre de diversifier leurs sources de revenu et de surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les petits États insulaires en développement, qui sont très intéressés à ce que le Programme d'action de la Barbade soit mis en oeuvre avec succès, de même que les plans d'action en matière de développement durable de leurs pays respectifs, confirment la nécessité d'évaluer la mise en oeuvre des engagements

internationaux pris par les pays donateurs, par des organisations du système des Nations Unies et par des organisations régionales et internationales à l'égard du financement des plans et des projets de développement durable des petits États insulaires en développement. Une telle évaluation tiendrait compte des plans et projets qui ont déjà été mis en oeuvre ou qui le seront entre 1999 et 2003, grâce à une aide bilatérale ou multilatérale.

Nous sommes persuadés que si le Programme d'action de la Barbade était mis en oeuvre de façon efficace par les États et les organismes donateurs, il refléterait dans la pratique les principes de l'interdépendance, de la solidarité et de la coopération au sein de la communauté internationale. Il s'agirait également d'un facteur important pour atténuer les difficultés et les obstacles auxquels font face bon nombre de petits États insulaires en développement, leur évitant le fardeau que représente le fait d'avoir à emprunter à des fonds internationaux. À cet égard, nous espérons que ces États renforceront et amélioreront les moyens et les possibilités de coopération entre eux, par le biais d'échanges d'information, d'expertise et d'expériences.

L'État de Bahreïn est conscient des problèmes qui affligent les petits États insulaires en développement. Par conséquent, il a élaboré et mis en oeuvre des plans appropriés pour faire face à ces problèmes, en particulier au problème de l'épuisement graduel des ressources naturelles et de la rareté des ressources en eau. Ces plans comprennent un programme national pour éliminer graduellement les substances qui sont néfastes pour la couche d'ozone, ainsi que des projets de dessalement de l'eau, de recyclage des déchets et de conservation des ressources naturelles. Nos projets de développement ont mené à la diversification de l'activité économique, à la gestion adéquate des ressources naturelles et au développement des ressources humaines par l'élargissement de la base industrielle et la création d'un climat propice aux investissements étrangers et aux activités bancaires, et par l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services publics. Ils favorisent également des projets économiques conjoints et le transfert de technologies, et offrent des possibilités au secteur privé de jouer pleinement son rôle de pilier central dans la structure de l'économie nationale, en vue d'accroître le développement économique et social.

Dans l'État de Bahreïn, les infrastructures de base, les secteurs sociaux et économiques ainsi que le secteur de la formation comptent pour plus de 70 % des dépenses publiques brutes, et permettent de répartir les bénéfices du développement à tous les niveaux. Grâce à ces efforts, au cours des cinq dernières années, l'État de Bahreïn a atteint une position avancée relativement à l'indicateur de développement humain, comme le montrent les rapports sur le développement humain, établis par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Bien que nous soyons fiers de nos efforts économiques et sociaux à l'échelle nationale, nous souhaitons faire part de notre appréciation et de notre gratitude pour l'aide reçue des autres États arabes, de pays amis, des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et surtout du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Bahreïn a formé divers comités nationaux regroupant des institutions gouvernementales et intergouvernementales, pour la préparation et la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade. Ces programmes entrent dans le contexte de la préparation d'une stratégie nationale complète pour l'amélioration de l'économie nationale et la protection de l'environnement au cours du prochain millénaire. Ils tiennent également compte de nos priorités nationales dans des domaines comme la stratégie de développement social pour le XXI^e siècle, la santé et l'environnement dans le contexte du développement durable, le développement des ressources humaines dans les domaines de la météorologie, de la gestion adéquate des ressources en eau, d'une gestion environnementale intégrée pour lutter contre la pollution causée par l'activité industrielle, la protection de l'atmosphère et l'amélioration de la capacité du centre de recherche environnementale du pays.

L'État de Bahreïn a élaboré des plans pour deux importants projets dans les domaines de la diversité biologique et de la gestion intégrée de l'environnement, afin d'obtenir une assistance financière et technique de la Conférence ministérielle des petits États insulaires en développement de l'océan Atlantique, de la Méditerranée et de l'océan Indien, tenue en novembre 1998 à Malte. Ces deux plans ont également été soumis à la Conférence des donateurs des petits États insulaires en développement, tenue en février dernier au Siège des Nations Unies.

Nous espérons que ces projets recueilleront l'appui des donateurs et des organisations internationales concernées, notamment du Fonds pour l'environnement mondial.

À l'approche du XXI^e siècle, nous envisageons l'avenir avec le grand espoir que la communauté internationale aidera les petits États insulaires en développement qui font face à des problèmes, notamment aux défis d'un développement équilibré et de l'intégration au sein de l'économie mondiale, dans la mesure où ces États font partie intégrante de la communauté internationale.

En dernière analyse, la communauté internationale a l'obligation d'oeuvrer à la concrétisation des aspirations des Nations Unies à trouver des solutions équitables aux problèmes socioéconomiques de tous les États Membres et à assurer une vie digne à tous les êtres humains.

Le Président par intérim : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler qu'en conformité avec la décision prise ce matin par cette session spéciale de l'Assemblée générale, le temps de parole pour chaque orateur est limité à cinq minutes. Au cas où cette limite ne serait pas respectée – ce qui est souvent le cas –, nous risquons d'avoir des séances prolongées. Par contre, si nous respectons cette limite, nous pourrions peut-être même nous dispenser de la séance de ce soir, et entendre l'ensemble des orateurs inscrits pour aujourd'hui au cours de la séance en cours.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Uschi Eid, Vice-Ministre de la coopération économique et du développement de l'Allemagne.

Mme Eid (Allemagne) (parle en anglais) : Au cours des derniers mois, nous avons eu des discussions très constructives et ambitieuses sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Je voudrais exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, pour avoir mené les négociations et au Secréariat pour avoir soutenu efficacement ce processus.

Comme l'Allemagne a appuyé la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade, nous nous réjouissons de l'occasion de procéder à une évaluation approfondie de l'application de ces décisions et d'insister sur la nécessité de renforcer nos efforts communs en vue d'un développement durable pour les

petits États insulaires en développement. Cette session extraordinaire illustre notre engagement commun à cet égard et montre que les questions soulevées dans le Plan d'action de la Barbade sont tout à fait prioritaires dans notre programme politique.

Je voudrais appuyer la déclaration faite par la Ministre de la Finlande, Mme Satu Hassi, au nom de l'Union européenne, et souligner certains des aspects les plus importants pour notre gouvernement.

Nous estimons que les enseignements suivants pourront être tirés du Programme d'action de la Barbade et devraient guider notre future coopération dans ce domaine.

Premièrement, le développement durable est une question complexe qui nécessite des approches intersectorielles et une planification intégrée à différents niveaux. De nombreux petits États insulaires en développement s'efforcent de développer des stratégies en matière de développement durable. Le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque ayant déjà développé avec éloquence cet aspect, je n'ai pas besoin de le faire à nouveau.

Deuxièmement, le Programme d'action de la Barbade a su fort à propos insister sur le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines. Ces facteurs jouent un rôle majeur en matière de développement durable réussi, et il est clair que les capacités institutionnelles et humaines sont un préalable pour l'examen simultané des questions environnementales, économiques et sociales dans le processus de prise de décision.

Troisièmement, une coopération sous-régionale ou régionale peut réduire les difficultés des pays qui ne peuvent disposer des instruments nécessaires en vue de répondre seuls aux nouveaux problèmes. Nous continuerons donc de soutenir une coopération régionale entre les petits États insulaires en développement et les institutions concernées.

Quatrièmement, le processus d'examen a mis en évidence l'importance du commerce international en tant que préalable à un développement durable. Beaucoup d'orateurs ont déjà évoqué ce point aujourd'hui. Il reste que les changements du régime commercial international pourraient affaiblir les termes de l'échange et réduire les revenus nationaux. Pour profiter effectivement des opportunités en matière de commerce international à moyen terme, des

améliorations dans la fourniture de biens publics, l'adaptation de politiques nationales et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines s'avéreront indispensables. À cet égard, l'aide au développement peut jouer un rôle important et contribuer à accroître la capacité des petits États insulaires en développement à maximiser les avantages de la mondialisation.

L'Allemagne appuie tous les efforts pour prendre davantage en considération les intérêts et besoins particuliers des pays en développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est pourquoi l'Allemagne a fourni 1 million de deutsche mark à l'OMC et 4 millions de deutsche marks au Centre du commerce international en vue d'accroître les capacités de ces pays à participer sur un pied d'égalité et jouer un rôle accru lors des prochaines négociations du Millénaire, sous l'égide de l'OMC.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, l'Allemagne appuiera pleinement les efforts de l'Union lors des prochaines négociations multilatérales, sous l'égide de l'OMC, sur le commerce international ainsi que lors de la convention succédant à Lomé. Nous voudrions que davantage d'obstacles commerciaux soient éliminés et souhaitons que les petits États insulaires en développement aient un meilleur accès aux marchés d'exportation.

Cinquièmement, les petits États insulaires en développement devraient s'intéresser davantage à des partenariats avec le secteur privé pour accroître les flux de fonds privés à l'investissement si vitaux et renforcer le transfert de technologies. Outre l'agriculture, un tourisme viable et des petites et moyennes entreprises peuvent favoriser l'emploi et des possibilités de revenus ainsi que l'utilisation durable des riches ressources naturelles des petits États insulaires en développement.

Entre 1994 et 1997, l'Allemagne a mis à la disposition de 33 petits États insulaires en développement un montant de 233 millions de deutsche mark, par le biais d'une coopération financière et technique bilatérale. Pour un certain nombre de raisons, la coopération de l'Allemagne avec les petits États insulaires en développement se fera dorénavant essentiellement par la consolidation de programmes existants soutenus par l'Union européenne, des organisations régionales ou des fonds multilatéraux tels que l'Association internationale de développement. Nous sommes décidés à appuyer les petits États

insulaire en développement à prendre en charge les questions déjà mentionnées, et je saisis cette occasion pour redire notre attachement à l'application du Programme d'action de la Barbade. Cela nécessite des politiques nationales saines et résolument axées sur le développement. Pour notre part, nous devrions nous efforcer de faciliter la coordination entre les donateurs, améliorer la qualité de nos programmes d'assistance et rechercher des approches novatrices de la part des institutions chargées du développement, du commerce et des finances qui pourront répondre comme il se doit aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Leiv Lunde, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Norvège.

M. Lunde (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Programme d'action de la Barbade a été la première suite concrète donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992. Au cours du processus préparatoire à cette session extraordinaire, les petits États insulaires en développement ont continué à apporter la preuve de leur volonté et de leur capacité de traduire les décisions prises lors de la Conférence en mesures concrètes dans les contextes régional et national. Les progrès accomplis dans l'application future du Programme d'action de la Barbade et les initiatives en la matière montrent toutefois très clairement qu'il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir le développement durable dans ces États. Pour que de nouveaux progrès soient faits il faudra avant tout que ces États prennent des mesures au niveau national. Toutefois, pour que ces efforts puissent donner des résultats, il faudra également une coopération internationale – aussi bien au niveau régional que mondial.

Il faut créer un environnement propice au développement durable, renforcer les capacités et forger des partenariats. Nous devons continuer à faire porter notre attention sur des mesures concernant les domaines clefs, comme la limitation de l'impact des catastrophes naturelles et des changements climatiques, les ressources en eau douce, la gestion des ressources marines et côtières, l'énergie durable et le tourisme. La capacité des petits États insulaires en développement à tirer parti de la mondialisation et à en éviter les effets négatifs doit continuer de retenir notre attention.

Les petits États insulaires en développement ne contribuent guère aux émissions de gaz responsables des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers. Ils risquent pourtant de souffrir le plus de ces changements climatiques. Cette vulnérabilité particulière fait ressortir l'urgence de trouver une solution réelle aux changements climatiques et souligne l'importance cruciale d'une participation et d'une contribution des petits États insulaires en développement aux négociations sur les changements climatiques.

La responsabilité de notre avenir durable doit être partagée par tous à l'échelle mondiale. L'action internationale suppose une action menée en commun par tous les partenaires. Dans le contexte du suivi au Programme d'action de la Barbade, la Norvège a mis en place cette année un plan d'action spécial pour les petits États insulaires en développement. Les éléments de ce plan d'action ont été élaborés en coopération étroite avec les petits États insulaires en développement et nous avons établi une collaboration étroite avec l'Alliance des petits États insulaires qui a été très fructueuse.

Ce matin j'ai signé, au nom de la Norvège, un accord avec le Secrétaire-général adjoint Nitin Desai, au nom des Nations Unies, concernant le financement d'une fonction de service consultatif pour les petits États insulaires en développement au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour une période de trois ans. J'espère et je crois que cette initiative permettra à l'ONU de fournir des services consultatifs opportuns de haute qualité extrêmement importants pour les petits États insulaires en développement.

En plus du plan d'action norvégien, un atelier commun entre Norvège/Alliance des petits États insulaires a été organisé à Lofoten, en Norvège, au mois d'août de cette année pour examiner les domaines dans lesquels il serait possible de progresser et de coopérer dans le contexte de cette session extraordinaire. Des représentants des petits États insulaires en développement, des organisations régionales, des donateurs bilatéraux, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont apporté leur participation. Le rapport de cet atelier est à la présente réunion.

La Norvège appuie également le Réseau informatique des petits États insulaires en

développement (SIDSNET) que nous considérons comme un moyen novateur d'utiliser les techniques de l'information, et qui est particulièrement indiqué pour les petits États disposant de peu de ressources et situés dans une région du monde géographiquement très étendue.

Les mesures que j'ai mentionnées s'ajoutent aux contributions continues de la Norvège aux institutions multilatérales qui fournissent une assistance aux petits États insulaires en développement. Ces mesures mettent un accent particulier sur le renforcement des capacités et la mise en place de réseaux - facteurs essentiels pour stimuler le développement durable.

Mon gouvernement entend continuer sa coopération avec les petits États insulaires en développement et forger des partenariats pour faciliter le financement et la mise en oeuvre de projets prioritaires pour le développement durable identifiés par les petits États insulaires en développement. L'établissement d'un service consultatif pour les petits États insulaires en développement au sein du secrétariat de l'ONU devrait être un élément important dans la relance de la coopération internationale à cet égard.

Plusieurs sources doivent être utilisées pour faire en sorte que les ressources nécessaires puissent être disponibles. La mobilisation des ressources nationales demeure importante. L'aide publique au développement continue d'être une source précieuse pour les pays qui peuvent y prétendre. En outre, il faut s'efforcer de créer des partenariats entre les secteurs privé et public et au sein du secteur privé, aussi bien entre les petits États insulaires en développement qu'avec les autres pays. Faciliter l'accès aux marchés internationaux, promouvoir les investissements étrangers et améliorer la circulation de l'information concernant les possibilités d'investissement sont aussi des mesures importantes pour mobiliser les ressources nécessaires. Le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes, élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, pourrait être un autre moyen de financement supplémentaire et novateur.

Les institutions multinationales ont un rôle important à jouer. La présente session extraordinaire doit envoyer un message clair et énergique aux institutions financières internationales et aux organisations des Nations Unies pour qu'elles

fournissent l'assistance qui s'impose aux petits États insulaires en développement. La Norvège continuera de défendre ce point de vue dans ses contacts avec les institutions telles que la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres instances compétentes.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'une approche intégrée et intersectorielle dans laquelle les préoccupations écologiques, économiques et sociales sont abordées d'une manière globale. La présente session extraordinaire nous donne de nouvelles occasions d'insister sur cet aspect qui a été bien souligné par les petits États insulaires en développement eux-mêmes. Le développement durable ne sera possible que si nous parvenons à faire des progrès dans ces trois domaines, et nous pensons que le Programme d'action de la Barbade, mis à jour et perfectionné grâce à cette session extraordinaire, représente une excellente base pour réaliser cet objectif ambitieux.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Mme Paulina García de Larrea, Vice-Ministre chargée des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères de l'Équateur.

Mme García de Larrea (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est avec un plaisir tout particulier que ma délégation intervient dans le débat de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, débat consacré à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous tenons par là à exprimer notre solidarité avec les pays confrontés aux problèmes que posent leur situation géographique et leurs caractéristiques particulières.

Si, d'une part, ces États insulaires retiennent l'intérêt du monde en raison de leur richesse naturelle qui leur permet de développer au plus haut point le tourisme, ils souffrent d'autre part d'une grande vulnérabilité écologique et économique. Leur emplacement géographique les rend également fragiles devant les catastrophes naturelles propres à leur région, notamment les ouragans et les modifications du niveau de la mer ainsi que le phénomène cyclique El Niño. Ces conditions qui sont propres aux petits États insulaires ont incité la communauté internationale à examiner attentivement les besoins particuliers de

coopération qui sont les leurs afin de renforcer les bases et les structures de leur développement durable et de maintenir et protéger le patrimoine naturel lié aux océans dont disposent ces États, dont la gestion représente l'un des principaux problèmes écologiques du monde.

L'Équateur pense que les effets de la mondialisation doivent être pris en compte lorsque l'on examine la coopération avec les petits États insulaires afin de faciliter leur adaptation aux nouvelles structures mondiales qui se mettent en place et de faciliter l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté en 1994.

L'Équateur voudrait mentionner les petits États insulaires situés dans les Caraïbes, dont le milieu naturel, de par sa biodiversité exceptionnelle, est également extrêmement vulnérable aux changements climatiques et aux phénomènes atmosphériques – ce qui représente des obstacles à leur développement économique et social. C'est pourquoi nous pensons que les Caraïbes et les pays de cette région devraient être inclus dans les programmes spéciaux de développement durable conçus à l'intention des petits États insulaires.

Les effets graves du phénomène El Niño ont eu une incidence cyclique sur de grandes régions de la planète et ont atteint avec force les pays du Pacifique oriental et les petits États insulaires. L'Équateur a appuyé la création à Guayaquil d'un centre international de recherche sur le phénomène El Niño pour approfondir les recherches scientifiques sur ses modifications naturelles cycliques, pour mieux connaître ce phénomène et pour alerter à l'avance sur sa force afin de prévenir et réduire ses effets dévastateurs en élaborant à temps des plans nationaux et internationaux.

Nous espérons que cette proposition se concrétisera le plus rapidement possible en soutien aux politiques et programmes de développement durable nationaux et internationaux, et, que ceci bénéficiera également aux petits États insulaires en développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wang Guangya, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Wang Guangya (Chine) (parle en chinois) : La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, représentait une mesure de suivi importante à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Le Programme d'action adopté à la Conférence mondiale fournit des directives pour aborder les problèmes de développement durable que connaissent les petits États insulaires en développement.

Au cours des cinq dernières années, grâce aux efforts inlassables des petits États insulaires en développement et à l'assistance de la communauté internationale, certains progrès ont été accomplis dans l'application du Programme d'action. Les efforts déployés par les petits États insulaires en développement dans l'élaboration de stratégies nationales pour la protection de l'environnement et le développement durable, le renforcement de la législation environnementale et l'amélioration des départements chargés de l'environnement sont particulièrement dignes d'éloges.

De même, la coopération régionale entre les petits États insulaires en développement a abouti à des résultats remarquables. Cependant, nous avons constaté qu'il existe un fossé considérable entre les progrès accomplis et les objectifs fixés dans le Programme d'action. L'aide publique au développement fournie par les pays développés aux pays en développement continue de baisser. Les concessions commerciales et autres dont jouissaient par le passé les pays en développement ont été réduites considérablement. Les ouragans et d'autres catastrophes naturelles causées par la dégradation de l'environnement mondial ont provoqué de graves dégâts dans les petits États insulaires en développement et ont ajouté à leurs fardeaux économique et social.

La crise financière asiatique a également eu un effet négatif très important sur les exportations, le tourisme et l'afflux des investissements dans les petits États insulaires en développement. Il faut tout particulièrement noter que l'accélération de la mondialisation et une concurrence internationale toujours plus vive, posent aux petits États insulaires en développement des défis toujours plus grands en raison de contraintes graves comme le manque de ressources financières, technologiques et humaines.

Alors que nous commémorons le cinquième anniversaire de la Conférence mondiale de la Barbade, nous devons réaffirmer les principes et l'esprit du Programme d'action, faire le bilan des obstacles existants et trouver les moyens de les surmonter, mobiliser la volonté politique et parvenir à un consensus axé sur l'action.

Il est vrai que les petits États insulaires en développement devront faire leurs propres efforts en faveur du développement, mais l'appui vigoureux de la communauté internationale est indispensable car la mondialisation économique crée une concurrence d'une férocité sans précédent. La communauté internationale doit accorder une attention accrue aux petits États insulaires en développement.

Pour ce qui est de la prochaine étape de l'application du Programme d'action, je voudrais souligner ce qui suit.

Tout d'abord, l'appui de la communauté internationale doit être renforcé dans les domaines financier et technique et de la création des capacités pour aider les petits États insulaires en développement à surmonter leurs difficultés. Nous pensons que les organisations internationales devraient tenir compte des besoins spéciaux des petits États insulaires en développement dans l'allocation de postes et d'autres aspects.

Deuxièmement, la communauté internationale devrait encourager et appuyer les petits États insulaires en développement pour qu'ils formulent leurs propres stratégies de développement durable et établissent un ordre de priorités adaptées à leurs conditions nationales. Elle doit pleinement tenir compte des caractéristiques et besoins des petits États insulaires en développement et les aider à parvenir au développement durable.

Troisièmement, la communauté internationale devrait aider les petits États insulaires en développement à surmonter les défis posés par la mondialisation économique et les aider à étudier et à identifier les meilleurs moyens d'attirer les investissements étrangers et à créer davantage de possibilités commerciales.

La Chine est un pays en développement, et, à l'instar de nombreux petits États insulaires, elle fait face à la tâche ardue qui consiste à développer son économie, protéger son environnement et améliorer les

niveaux de vie de sa population. Nous comprenons les difficultés des petits États insulaires en développement et nous sommes solidaires avec eux. La Chine a établi des relations amicales avec beaucoup de petits États insulaires et mène avec eux une coopération fructueuse, en leur fournissant dans la mesure de ses possibilités une assistance financière et technique et dans le domaine de la construction de l'infrastructure.

La Chine souhaite encourager activement les entreprises à explorer d'autres domaines et de nouvelles approches de coopération économique et technique avec les petits États insulaires en développement sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel. Comme toujours, la Chine appuiera toute demande raisonnable de la part de ces États et souhaite renforcer la coopération avec eux dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

La Chine est prête à oeuvrer avec la communauté internationale et à faire sa propre contribution à la promotion du développement économique et de la protection de l'environnement des petits États insulaires en développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Andjaba, Chef de la délégation namibienne.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et sept années se sont écoulées depuis l'affirmation de notre engagement collectif de protéger la Terre par l'application d'Action 21.

Toutefois, si nous analysons le bilan global de l'environnement mondial, nous constatons que la situation reste précaire. Les problèmes écologiques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement sont en fait le reflet de nos problèmes mondiaux. Une diminution des forêts et de la diversité biologique, des ressources halieutiques en déclin, des sources d'eau douce limitées, et des écosystèmes côtiers et marins fragiles, tout cela menace les moyens d'existence des communautés des petits États insulaires en développement.

En raison de la taille des petits États insulaires en développement, les ressources en eau douce et les écosystèmes côtiers sont étroitement liés et, par conséquent, la pollution touche les écosystèmes côtiers,

qui à leur tour menacent la diversité biologique. En outre, la croissance démographique a des conséquences sur les ressources en eau des petits États insulaires en développement. C'est dans ce contexte que l'examen de l'application du Programme d'action est si important pour les pays développement en général et pour les petits États insulaires en développement en particulier.

Les conséquences de la crise financière internationale qui a touché les pays de l'Asie du Sud-Est et les destructions causées par l'ouragan Mitch, qui a balayé les États des Caraïbes et de l'Amérique centrale et dont les effets continuent à se faire sentir aujourd'hui, montrent bien notre vulnérabilité commune devant les catastrophes écologiques et exigent par conséquent de nous une plus grande solidarité. Ces deux événements – la crise financière et la catastrophe naturelle – ont montré que dans la conjoncture mondiale actuelle, les petits États en développement sont plus vulnérables que les autres.

Il est donc essentiel que la communauté internationale fournisse une aide, aussi bien financière que matérielle, aux pays en développement, en particulier aux petits États insulaires en développement, afin d'assurer une formation et une diffusion de l'information appropriées, et favoriser la mise en oeuvre par les États de leurs programmes de développement durable. Les petits États insulaires sont les gardiens de nos océans et de notre environnement marin. Pour respecter son engagement à l'égard du développement durable, la communauté internationale devrait remédier au déclin des décaissements nets au titre de l'aide bilatérale et multilatérale, qui sont passés de 2 360 000 dollars en 1994 à 1 960 000 dollars en 1997.

En examinant l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, nous devons nous inspirer des principaux éléments d'Action 21 et en même temps souligner les mesures précises qui doivent être prises, individuellement ou collectivement, pour aider les petits États insulaires en développement à élaborer des projet novateurs, notamment dans le domaine du tourisme durable, de la gestion à long terme des ressources en eau, en air et en terre non polluées, ainsi que du renforcement des capacités humaines et institutionnelles. À cet égard, ma délégation se félicite des efforts déployés par le Fonds pour l'environnement

mondial, notamment pour appuyer l'application du Programme d'action de la Barbade.

Étant parmi les États les plus arides, la Namibie comprend l'importance de la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous avons également certaines des caractéristiques des petits États insulaires en développement, comme la fragilité de notre écosystème, notre vulnérabilité face aux changements climatiques et notre vulnérabilité économique. Nous nous félicitons également des 11 jauges installées dans des pays du Pacifique Sud pour surveiller l'élévation du niveau de la mer, et du renforcement du réseau de surveillance des échelles de marée pour le système global d'observation océanique dans les Caraïbes, ainsi que la ratification par presque tous les petits États insulaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La Namibie prend note des résultats de la réunion des donateurs sur les petits États insulaires en développement, tenue du 24 au 26 février dernier, et en particulier de l'importance accordée à l'attachement des petits États insulaires en développement au Programme d'action, qu'ils se sont approprié, comme en témoignait l'examen d'un ensemble de projets nationaux et régionaux. Nous notons également avec appréciation les efforts déployés par ces États pour respecter leurs priorités et atteindre leurs objectifs d'une façon qui soit conforme au Programme d'action.

La Commission du développement durable continue d'attirer un nombre croissant de ministres chaque année. Cela confirme la volonté de la communauté internationale de régler les problèmes auxquels tous les pays sont confrontés, en particulier les pays en développement. Efforçons-nous de mettre à profit cette session extraordinaire afin de galvaniser la volonté politique nécessaire pour créer un élan vers l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la prospérité globale de façon durable.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Danilo Türk, Chef de la délégation slovène.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par Mme Satu Hassi, Ministre de l'environnement et du développement de la coopération de la Finlande, qui a parlé au nom de l'Union européenne et des pays associés. Je souhaite toutefois faire quelques observations supplémentaires.

La Slovénie est fortement attachée à la mise en oeuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que d'Action 21, le schéma pour le développement durable global adopté lors du Sommet « Planète Terre » tenu à Rio en 1992. Nous sommes également très conscients des problèmes survenus dans la mise en oeuvre du schéma et de la diversité des tâches à accomplir. Les problèmes des petits États insulaires en développement méritent la plus haute priorité. C'était déjà clair au moment du Sommet « Planète Terre ». Il était donc naturel et nécessaire d'organiser la Conférence de la Barbade. La fragilité écologique et économique des petits États insulaires en développement est généralement considéré comme un problème auquel il faut s'attaquer de façon urgente. Les Nations Unies devraient être satisfaites de l'élan qui a été créé au plan de la compréhension politique et de l'amélioration des institutions. Cet élan a permis de mettre en place les mesures politiques visant à aider les petits États insulaires en développement. Comme le Président de la Micronésie l'a indiqué dans sa déclaration d'aujourd'hui :

« Bien que ces progrès aient été lents, nous commençons à voir certains effets positifs grâce aux efforts déployés par les institutions telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement. » (*A/S-22/PV.1, p. 84 du PV provisoire*)

Ces instruments ainsi que d'autres, notamment la Convention de Lomé, représente la base nécessaire à partir de laquelle d'autres efforts doivent être déployés. Toutefois, le cas particulier des petits États insulaires en développement exige beaucoup plus que ce qui a été accompli jusqu'à présent. Il faut faire davantage dans les deux domaines d'action principaux : la protection de l'environnement et le développement économique. Il est largement reconnu que les problèmes environnementaux cruciaux, particulièrement le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau des mers, touchent plus gravement les petits États insulaires en développement, soit précisément les États qui sont les moins responsables des changements climatiques à l'échelle de la planète. L'avenir de la situation écologique des petits États insulaires en développement est réellement la responsabilité de tous les pays du monde. Des mesures concrètes sont nécessaires pour arrêter et inverser les tendances vers

le réchauffement de la planète et pour relever les autres défis environnementaux liés à l'avenir des petits États insulaires en développement.

La vulnérabilité des petits États insulaires en développement a également une dimension économique. Les changements dans le prix international des produits de base et dans la demande générale pour certains biens les touchent de plusieurs façons. La plupart du temps, ces changements sont une cause directe de problèmes économiques, de pauvreté et de désintégration sociale. La reconnaissance de ces problèmes, dont nous avons entendu parlé à plusieurs reprises aujourd'hui, doit nous amener à prendre des mesures précises à l'avenir. L'un des domaines dans lesquels il faut agir a trait à la méthodologie. Le fait de terminer l'indice de vulnérabilité permettra d'évaluer plus facilement les besoins des petits États insulaires en développement les plus gravement touchés.

Enfin, et plus fondamentalement, ces États ont manifestement besoin d'une attention spéciale dans le domaine du commerce international et dans d'autres sphères de la coopération économique internationale. Bien que la libéralisation des échanges a créé des possibilités pour tous les États, les petits États insulaires en développement sont clairement parmi ceux qui ont besoin de l'aide de la communauté internationale, y compris des Nations Unies, aussi bien dans leurs efforts pour améliorer leur compétitivité que, dans les cas où c'est nécessaire, pour que leur soit réservé un traitement spécial et préférentiel dans le système d'échanges multilatéral.

Depuis la Conférence de la Barbade, il y a cinq ans, les petits États insulaires en développement ne cessent de lutter pour la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre du Programme d'action. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale doit être en mesure d'apporter une contribution réelle et importante à l'application du Programme d'action de la Barbade. Faisons donc en sorte que cette contribution soit faite.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Nikolai V. Tchoukov, représentant de la Fédération de Russie.

M. Tchoukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie attache une grande importance au développement durable des petits États insulaires en développement. En raison de leur situation particulière, ces pays sont moins

favorablement lotis sur le plan des ressources naturelles disponibles, de l'énergie, de l'eau potable, des terres et d'autres éléments du développement. Les problèmes de développement de ces pays sont exacerbés par leur éloignement par rapport aux principaux marchés, leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et à d'autres risques économiques.

À l'inverse, ces États possèdent un potentiel unique grâce à la riche expérience qu'ils ont accumulée, à leur développement culturel, notamment à leur précieux patrimoine traditionnel, et à leur accès à d'immenses étendues océaniques, qui contiennent une part importante de la diversité biologique du monde. Pour nombre de petits États insulaires en développement, les mers et les océans qui les entourent forment une part précieuse du patrimoine commun de l'humanité et sont également, comme tels, du ressort de l'ensemble de la communauté internationale quand il s'agit d'en résoudre les problèmes.

La Conférence mondiale de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement est un jalon dans la reconnaissance par la communauté internationale de la spécificité des difficultés que rencontrent les petits États insulaires et de leurs besoins en matière de développement durable, ainsi que de la nécessité du partenariat et de la solidarité de la communauté internationale. Le Programme d'action adopté lors de cette conférence garde encore aujourd'hui toute sa pertinence.

Suite aux efforts déployés par les petits États insulaires, principalement, ainsi qu'aux plans régional et international, quelques progrès ont été enregistrés au cours des cinq dernières années dans l'application des dispositions du Programme d'action de la Barbade, notamment dans l'intégration de la protection de l'environnement aux stratégies et aux politiques de développement social et économique. Nous saluons tous les efforts futurs dans ce domaine et appuyons les dispositions prises par les organisations internationales et régionales en vue de la réalisation du Programme d'action.

Mais ces cinq années ont également permis de mettre en lumière les difficultés notables auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement dans la poursuite de leurs objectifs. Le développement durable de ces pays exige un effort plus efficace pour les aider dans cette tâche, une activité mieux concertée et plus dynamique à l'appui de leurs efforts au niveau

national, la prise de mesures dans le domaine institutionnel, une amélioration de la coordination et le développement du potentiel humain.

Faciliter le transfert de technologies respectant l'environnement, en particulier pour ce qui est de prévenir les effets néfastes d'éventuels changements climatiques; améliorer les capacités d'intervention en cas de catastrophes naturelles et remédier aux problèmes d'approvisionnement en eau potable; protéger les écosystèmes côtiers; développer les sources d'énergie nouvelles et renouvelables; gérer le tourisme avec des méthodes viables de façon à préserver l'environnement et l'authenticité et l'identité culturelles, tout cela revêt une importance cruciale.

En oeuvrant à ces objectifs, on ne peut considérer les problèmes des petits États insulaires en développement isolément des problèmes d'environnement et de développement mondiaux. Le règlement de ces problèmes n'est possible que s'il y a complémentarité entre les différents efforts en faveur du développement durable. Nous saluons les initiatives concrètes en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. Il faut, à notre avis, développer ces approches sans sortir du cadre des accords existants et des instruments juridiques internationaux adoptés par les institutions multilatérales compétentes du système des Nations Unies. Un respect scrupuleux des normes et des principes du droit international permettra de garantir l'efficacité de ces efforts.

Compte tenu de la vaste similarité globale entre les problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement, nous devons veiller à ce que les démarches adoptées pour régler ces problèmes correspondent aux besoins spécifiques et aux particularités de chaque pays en matière de développement. Il est donc très important d'élaborer des critères individuels qui permettent à la communauté internationale d'adapter son approche en fonction des problèmes de chaque pays ou groupe de pays.

Pour sa part, la Russie reste prête à mettre à contribution ses capacités scientifiques et technologiques et son expérience mondiale dans le domaine océanologique afin d'aider concrètement les petits États insulaires en développement. À cet égard, le modèle de la coopération trilatérale sous l'égide des organisations compétentes du système des Nations

Unies, y compris les commissions régionales, paraît particulièrement prometteur.

Quant au système des Nations Unies, il doit continuer à jouer un rôle catalyseur et stimulant dans l'application du Programme d'action de la Barbade; il doit tirer plus efficacement parti des ressources existantes et perfectionner ses mécanismes de coordination afin de réaliser les projets prioritaires pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous sommes persuadés de l'utilité de la présente session extraordinaire. Le travail intensif et fructueux de la Commission du développement durable constituée en organe préparatoire de la session extraordinaire nous a permis d'élaborer un projet final équilibré, réaliste et clairvoyant, qui représentera un pas important sur la voie de la réalisation du Programme d'action de la Barbade et des objectifs d'Action 21.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. André Adam, Chef de la délégation belge.

M. Adam (Belgique) : Je voudrais, dans le cadre particulièrement approprié de cette Conférence, réitérer les félicitations de mon pays aux trois États insulaires qui viennent de rejoindre la famille des Nations Unies, à savoir : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Permettez-moi aussi d'exprimer toute ma gratitude à l'Ambassadeur Ashe pour l'inlassable diligence et le talent avec lesquels il a dirigé les travaux préparatoires de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement.

Je tiens aussi à m'associer pleinement aux propos prononcés par Mme Satu Hassi, Ministre finlandais de l'environnement et de la coopération au développement, en sa qualité de représentante de la présidence de l'Union européenne. En particulier, je partage entièrement ses observations au sujet du rôle de la Convention de Lomé, qui apporte, de longue date déjà, un appui adapté à de nombreux petits États insulaires.

Pour nombre d'entre nous, le sommet de Rio de Janeiro a marqué le premier contact avec les petits États insulaires et leurs spécificités. C'est à Rio de Janeiro que nous avons découvert que des atolls de rêve étaient d'ores et déjà menacés par l'élévation du

niveau de la mer, et que la survie même de communautés entières était menacée. Mon pays et ses partenaires européens ont reconnu à un stade précoce l'importance cruciale de cette question.

C'est ainsi que les petits États insulaires et l'Union européenne ont d'emblée fait cause commune lors des pourparlers qui allaient mener à l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que son Protocole de Kyoto, en 1997. La Belgique elle-même a pris une part active au Sommet de Rio ainsi qu'aux efforts visant à en concrétiser les résultats. Et de fait, au niveau national, la Belgique a été un des premiers pays à instaurer des écotaxes qui pénalisent les émissions polluantes et stimulent l'investissement dans les technologies propres.

La première Conférence de l'après-Rio, le Sommet de Bridgetown, a très justement été consacrée aux petits États insulaires. La Conférence de la Barbade leur a conféré une identité commune et reconnue, et a mis en place un cadre d'action visant à atténuer les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Cinq ans plus tard, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies témoigne que les engagements pris à la Barbade gardent toute leur actualité. On ne pouvait trouver une meilleure manière de rassembler la communauté internationale pour dresser un bilan des actions réalisées et jeter un regard prospectif vers l'avenir.

En ces temps d'évaluation et d'examen, je tiens tout d'abord à relever que le principal impact de la Conférence de la Barbade est sans doute un acquis intangible mais réel : les préoccupations toutes spécifiques des petits États insulaires en développement ont été reconnues comme telles par la communauté internationale et abordées comme telles collectivement par les petites îles fédérées au sein de l'Alliance des petits États insulaires.

De fait, la Conférence de la Barbade et ses diverses réunions de suivi ont engendré une dynamique de solidarité et d'effort en commun qui a permis aux petits États concernés d'élaborer ensemble un programme commun qui englobe tous les défis auxquels ils font face, bien au-delà de la seule problématique de l'environnement.

Des progrès très concrets ont aussi été accomplis dans la ligne des orientations tracées par le Programme d'action de la Barbade et ce grâce, d'une part, aux

efforts consentis aux niveaux national et régional et, d'autre part, à l'assistance de la communauté internationale. Pour leur valeur d'exemple, je citerai brièvement les projets novateurs financés par le Fonds pour l'environnement mondial, le système mondial d'observation des océans, les progrès en matière de gestion des ressources côtières et halieutiques, et bien sûr la généralisation de l'accès à l'Internet à presque toutes les îles, ainsi que la mise en place du réseau informatique SIDSNET. Ces quelques exemples ne suffisent pas à décrire tous les progrès qui ont été réalisés. Toutefois, l'autosatisfaction n'est pas de mise ici.

En effet, les plus vulnérables parmi les petits États insulaires en développement, en particulier les pays les moins avancés, demeurent dépourvus des ressources nécessaires pour mener à bien eux-mêmes une stratégie de développement durable. Ils continuent de dépendre de l'assistance internationale pour faire face à leurs contraintes spécifiques. Dans leur cas, les défis posés par l'élimination de la pauvreté prennent un relief tout particulier puisqu'ils sont conjugués à ceux du développement durable.

La délégation belge reconnaît pleinement les vulnérabilités particulières qui affectent les petits États insulaires. Elle a conscience du fait qu'une prise en compte prudente de ces dernières pourrait, le cas échéant, venir compléter utilement les critères utilisés à l'heure actuelle pour déterminer les décisions en matière de coopération. Elle considère aussi que l'assistance internationale devrait rester ciblée essentiellement sur les besoins des États les plus vulnérables.

Mises à part ses contributions au Fonds pour l'environnement mondial, au Programme des Nations Unies pour le développement et à la Convention de Lomé notamment, le Gouvernement belge a octroyé une aide bilatérale de 7 150 000 dollars à divers projets et initiatives dans les petits États insulaires en 1998.

Au nom du Gouvernement belge, je tiens à réitérer l'engagement pris par mon pays en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence de la Barbade, dans le cadre de ce partenariat international qui ne s'impose pas seulement pour les petits États insulaires en développement, mais aussi pour chaque lieu, chaque endroit de notre village planétaire.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yukio Satoh, Chef de la délégation japonaise.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Cette session extraordinaire constitue un moment historique. Nous sommes rassemblés ici pour la première fois pour procéder à une évaluation globale de la mise en oeuvre du Programme d'action, adopté il y a cinq ans, à la Barbade.

Le Japon se félicite de cette occasion, et je puis assurer l'Assemblée que mon pays fera tout son possible pour que la présente session extraordinaire soit un nouveau jalon sur la voie de notre objectif commun, celui du développement durable des petits États insulaires en développement. En tant qu'État insulaire, le Japon partage nombre de préoccupations et d'intérêts avec les petits États insulaires en développement. Longtemps, nous nous sommes efforcés d'établir un équilibre entre les exigences du développement et de la croissance et le besoin de préserver notre environnement naturel. C'est pourquoi le peuple japonais apprécie à leur juste valeur les préoccupations et aspirations des petits États insulaires en développement. Cette appréciation est aujourd'hui présente et le Japon est fier de participer aux efforts internationaux destinés à appuyer le développement durable de ces pays.

Il ne fait pas de doute que les petits États insulaires en développement doivent eux aussi déployer des efforts en vue de surmonter les difficultés exceptionnelles qu'ils rencontrent et qui sont dues à leur situation géographique défavorisée. Il reste que la communauté internationale doit également apporter son aide à ces efforts propres des petits États insulaires en développement. Conscient de cet impératif, le Japon a participé à plusieurs formes de coopération multilatérale en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action, adopté en 1994 à la Barbade.

Le Japon a également pris part à des dialogues régionaux – le Sommet du Forum Japon-Pacifique Sud de 1997 et la consultation annuelle de la Communauté Japon-Caraïbes, qui a lieu depuis 1993. Ces dialogues ont donné lieu à des projets concrets tels que des séminaires d'experts techniques sur l'environnement dans les pays de la Communauté des Caraïbes, la construction du centre international de récif de corail aux Palaos, qui sert de centre régional de recherche et d'enseignement, et une mission d'évaluation pour la

construction du centre de recherche et d'enseignement en écologie du plan environnemental régional du Pacifique Sud, au Samoa.

Le Japon coopère également au plan bilatéral avec de nombreux petits États insulaires en développement. Au cours des quatre années suivant la Conférence de 1994 à la Barbade, notre assistance bilatérale à ces pays a augmenté de 30 %. Le Japon est l'un des plus grands contributeurs à ces États insulaires, assurant un cinquième de l'aide totale à travers les pays du Comité d'aide au développement. Le Japon reconnaît l'importance continue de l'aide publique au développement aux pays en développement, notamment aux petits États insulaires en développement. De ce fait, il est déterminé à tout faire pour accroître son aide publique au développement au cours des années à venir en dépit de sérieuses contraintes budgétaires résultant de ses propres difficultés économiques.

À l'approche du nouveau millénaire, le Japon recommande à la communauté internationale d'examiner en priorité les préoccupations liées à la sécurité humaine. À cet égard, nous reconnaissons que l'une de ces préoccupations uniques se posant aux petits États insulaires en développement est leur vulnérabilité aux changements climatiques. L'élévation du niveau de la mer et la fréquence croissante des ouragans et tempêtes constituent des menaces réelles à la sécurité humaine de ces États. C'est pour répondre à ces préoccupations en matière de sécurité humaine que le Japon apporte une aide financière à divers petits États insulaires en développement pour la construction de systèmes de protection en mer destinés à protéger leur rivage des hautes marées. Le Japon fournit également une aide d'urgence aux pays des Caraïbes affectés par des ouragans.

Certes, le Protocole de Kyoto nous donne les moyens de faire face aux problèmes posés par le réchauffement de la planète et le Japon accorde une grande priorité à son application rapide et harmonieuse. Nous estimons que ce n'est qu'en créant un mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes, ainsi que d'autres systèmes fiables et réalisables, que nous réussirons à lutter contre le réchauffement de la planète.

Avant de terminer, je voudrais appeler l'attention des représentants sur une autre réunion consacrée à l'impact des catastrophes naturelles sur les petits États

insulaires en développement, que le Japon organise en collaboration avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui se tiendra demain. Cette réunion a pour but de montrer les résultats des analyses – menées à bien par le Centre japonais des sciences et techniques de la mer – sur la formation et la propagation des tsunamis, et elle portera principalement sur l'état des fonds marins dans les régions exposées aux tsunamis. Nous espérons que cette réunion nous éclairera sur la façon de limiter les dégâts que pourraient causer de futures catastrophes naturelles.

Il y va de notre intérêt commun de réaliser de nouveaux progrès dans l'application du Programme d'action de la Barbade. Cette session extraordinaire sera le catalyseur qui permettra d'appeler davantage l'attention de la communauté internationale sur les problèmes divers auxquels font face les petits États insulaires en développement et de donner un nouvel élan à la coopération internationale qui permettra de les résoudre.

Pour sa part, le Japon reste attaché à notre objectif commun qui est de garantir le développement durable des petits États insulaires en développement, et il est résolu à faire de son mieux dans les années à venir pour atteindre cet objectif.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Alain Dejammet, Chef de la délégation française.

M. Dejammet (France) : La préparation de cette session extraordinaire a montré l'attachement de la communauté internationale au Programme d'action adopté à la Barbade en 1994. Nous partageons la conviction des petits États insulaires en développement que ce document, qui mettait en lumière leur fragilité écologique et leur vulnérabilité économique, conserve sa validité et qu'il constitue toujours un cadre approprié pour leurs stratégies nationales de développement durable.

Beaucoup de progrès ont été accomplis depuis cinq ans, et la France rend hommage aux politiques courageuses menées par de nombreux petits États insulaires pour surmonter leurs handicaps structurels. Sur le plan de l'environnement, la formulation de plans d'action et de stratégies nationales, le renforcement des capacités institutionnelles et de stratégies relatives à la législation – tout ceci mérite d'être salué.

Pour autant, la mise en oeuvre effective du Programme d'action de la Barbade a été freinée par les difficultés économiques auxquelles nombre de petits États insulaires ont été confrontés ces dernières années, et parfois par leur manque de ressources humaines qualifiées ou la faiblesse de leurs capacités administratives. Dans ce contexte, l'aide extérieure demeure une ressource indispensable pour la grande majorité des petits États insulaires en développement et la France entend, pour sa part, continuer à les appuyer comme elle l'a fait dans le passé.

La France, en effet, reste le troisième donateur mondial avec une aide publique au développement de près de 6 milliards de dollars, soit 0,4 % de son produit intérieur brut en 1998, ce qui représente d'assez loin l'effort relatif le plus important des pays du Groupe des Sept. Cet effort vise en priorité les pays les plus pauvres, en particulier les pays les moins avancés, mais la France prend également en compte dans l'allocation de son aide la vulnérabilité des pays.

La France a entrepris depuis le début de l'année 1998 une réorganisation de ses structures en matière de coopération au développement. Cette réforme aboutit à concentrer l'aide bilatérale, qui représente 75 % de l'aide totale, sur une zone de solidarité prioritaire qui est définie et périodiquement mise à jour par un comité interministériel sous l'autorité du Premier Ministre. Cette liste comprend les petits États insulaires en développement suivants : Vanuatu, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Nieves, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Haïti, Cuba, la République dominicaine, ainsi que tous les petits États insulaires africains, c'est-à-dire Cap-Vert, les Comores, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Les petits États insulaires qui ne figurent pas sur cette liste peuvent cependant bénéficier de soutiens par l'intermédiaire de certains instruments français spécifiques comme le Fonds français pour l'environnement mondial, le Fonds Caraïbes et le Fonds Pacifique.

Voilà pourquoi la France est l'un des principaux bailleurs de fonds des petits États insulaires en développement. En 1996, dernière année pour laquelle le Secrétariat dispose de données complètes, elle leur a alloué près de 110 millions de dollars dont les principaux bénéficiaires ont été Haïti, Sao Tomé-et-Principe, Vanuatu, Sainte-Lucie, Maurice, le Cap-Vert et les Comores. Il s'agit d'une aide très diversifiée à la fois sur le plan géographique, puisqu'elle concerne les

États insulaires des trois océans, et en ce qui concerne la nature des projets eux-mêmes, qui s'efforcent de rester au plus près des préoccupations des États insulaires.

Nous accordons une attention spécifique aux problèmes des petits États insulaires en développement. Or, l'Action 21 et le programme d'action de la Barbade ont mis en lumière la vulnérabilité particulière de ces États liée à l'insularité. La situation géographique des Départements et des Territoires français d'outre-mer dans les Caraïbes, dans l'océan Indien et dans le Pacifique nous permet non seulement de comprendre les handicaps et les atouts des petits États insulaires en développement mais aussi de nouer avec eux des relations de coopération de toute nature : alerte et assistance en cas de catastrophes, aide technique en matière d'éducation, de formation, de santé, de gestion de l'environnement. Dans chacune des trois zones précitées, la France a adhéré aux organisations régionales qui réunissent les États voisins de ses départements et territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne les financements multilatéraux, qui représentent 25 % de l'aide française, une part déterminante revient aux financements de l'aide de l'Union européenne. Pour la période 1996-2000, plus d'un milliard d'euros (soit à peu près autant de dollars des États-Unis) devraient être affectés aux États insulaires de la région Afrique, Caraïbes, Pacifique. Je rappelle que près du quart de cette somme sera financé par notre pays dans le cadre de sa contribution au Fonds européen de développement.

Cinq ans après l'adoption du Programme d'action de la Barbade, chacun s'accorde à reconnaître que beaucoup reste à faire sur la voie du développement durable des petits États insulaires en développement. Ceux-ci sont en effet confrontés à des défis majeurs : préservation de leur milieu marin contre des pollutions diverses, raréfaction de l'eau douce, augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, adaptation aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer, intégration à l'économie mondiale et diversification de leurs exportations.

Nous considérons que l'application du Programme d'action de la Barbade ne sera possible que si chacun assume ses responsabilités. Les États insulaires doivent donc élaborer des stratégies

régionales et nationales de développement durable adaptées, et mettre en place un environnement interne, à la fois politique, économique, social, écologique et juridique, favorable à leur application; mais ils doivent cependant établir également des priorités à l'intérieur de ces domaines.

Mais de leur côté, les pays donateurs doivent inverser la tendance à la baisse de l'aide au développement; ils doivent fournir aux petits États insulaires les ressources substantielles qui leur sont nécessaires pour renforcer leurs capacités nationales. Ils doivent améliorer leur coordination avec les autres bailleurs de fonds afin de maximiser l'impact de leur aide.

En ce qui la concerne, la France est décidée à renforcer son partenariat avec les petits États insulaires en développement pour que son aide, tant bilatérale que multilatérale, soit encore plus efficace et mieux adaptée à leurs besoins.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Isad Ayad Babaa, représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La tenue de cette session extraordinaire consacrée à l'examen du développement durable des petits États insulaires en développement marque la reconnaissance par la communauté internationale de la vulnérabilité particulière des îles en cette ère de mondialisation.

L'Organisation des Nations Unies a lancé un avertissement à la communauté internationale que l'élévation du niveau des mers prévu en raison du réchauffement de la planète transformera ces petites îles en paradis perdus. Il y a près de 34 magnifiques petits États insulaires éparpillés à travers les mers et les océans, des Caraïbes à l'Afrique de l'Ouest, du Pacifique à l'océan Indien, du golfe Arabique à la mer Méditerranée. Tous sont maintenant exposés à de graves dangers posés par les conditions économiques et naturelles difficiles dans lesquelles ils se trouvent. La Libye a des liens d'amitié étroits avec toutes ces îles. Mon pays, affligé par la désertification et le manque de ressources en eau, comprend très bien les problèmes rencontrés par ces petites îles et est tout à fait solidaire avec elles.

Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

adopté par la Conférence de la Barbade il y a cinq ans, traduit l'intérêt réel du monde entier pour ces petits pays marginalisés dont le développement durable est entravé par d'énormes obstacles. Action 21, adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, a reconnu le caractère spécial des petits États insulaires en développement et leurs besoins spécifiques en matière de développement durable.

L'Assemblée générale a demandé à la Commission du développement durable d'examiner et d'appliquer le Programme d'action de la Barbade en vue de créer un environnement international favorable à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour appuyer les efforts que déploient ces pays afin de renforcer leurs capacités en matière de développement, mettre fin à la dégradation de l'environnement, améliorer leur situation économique et atténuer la pauvreté dont ils souffrent.

Nous reconnaissons que les petits États insulaires en développement ont la responsabilité principale d'assurer leur propre développement durable. À cet égard, nous nous félicitons des efforts qu'ils déploient pour honorer leurs engagements aux termes du Programme d'action de la Barbade. Nous nous félicitons également des mesures qu'ils ont prises pour parvenir à l'autosuffisance et pour promouvoir la coopération entre eux. Néanmoins, la communauté internationale doit elle aussi honorer ses engagements pris à Rio et adopter toutes les mesures nécessaires pour appuyer les efforts de ces pays dans le domaine du développement durable en augmentant le volume d'aide bilatérale et multilatérale. Il faut faciliter l'accès des exportations de ces îles aux marchés mondiaux, les intégrer dans l'économie mondiale, faciliter leur accès à la technologie, et mettre en valeur leurs ressources en eau douce et leurs ressources humaines tout en développant leur industrie touristique. Il faut éliminer la pollution marine qui menace leurs ressources marines et naturelles, à cause du déversement par certaines grandes Puissances de leurs déchets dangereux et toxiques dans les océans et en haute mer. Il faut aider les petits États insulaires en développement à faire face aux périls de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles.

Pour que ces îles puissent parvenir au développement durable, elles doivent pouvoir jouir pleinement de la paix et de la sécurité. Ce qui à son tour exige que l'on élimine les causes des tensions et

des conflits dans leurs régions et que l'on expulse les flottes et les bases étrangères qui menacent leur sécurité, leur stabilité, et leur intégrité territoriale.

Pour terminer, ma délégation rend hommage aux efforts déployés par l'ONU, par ses programmes de développement, par la Commission du développement durable et par les autres organisations internationales pour appliquer le Programme d'action de la Barbade. Ma délégation réaffirme que, selon elle, ce Programme restera un cadre efficace grâce auquel les petits États insulaires en développement pourront réaliser le développement durable et la croissance économique. Dans son rapport sur la question, le Secrétaire général indique que si nous pouvons réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, nous pourrions régler les problèmes mondiaux de plus grande envergure.

La communauté internationale doit, aujourd'hui plus que jamais, redoubler d'efforts pour trouver des solutions utiles et pratiques aux problèmes de développement des pays en développement, au premier plan desquels se trouvent les petits États insulaires en développement, et les aider à réaliser leurs espoirs de développement durable et de croissance. La communauté internationale doit réaffirmer sa solidarité avec les petits États insulaires en développement et renforcer sa détermination à établir un nouveau partenariat engagé et solide entre eux et le reste du monde, afin qu'ils puissent relever les défis de la mondialisation et des catastrophes naturelles dans le nouveau millénaire.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Adamu, Ministre de l'environnement du Nigéria.

M. Adamu (Nigéria) (parle en anglais) : Je transmets à M. Gurirab les chaleureuses félicitations du Président et du peuple nigériens à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session extraordinaire. Nous remercions également le Secrétariat pour la documentation utile qu'elle a fournie pour cette session. D'emblée, je voudrais faire part du plein appui et de toute la coopération de ma délégation.

La tenue de la présente session extraordinaire n'aurait pas pu être plus opportune, alors que grandit la préoccupation entre les cyniques et les optimistes pour savoir si l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États

insulaires en développement a échoué ou non. Ce n'est pas par hasard qu'il y a cinq ans, en 1994, deux ans seulement après le Sommet de la Terre de Rio, le Programme d'action de la Barbade est apparu comme un projet spécifique pour la protection des petits États insulaires en développement et de notre fragile environnement. En tant que projet, il incarne non seulement les espoirs et les aspirations des citoyens des petits États insulaires en développement eux-mêmes, mais aussi les vœux et la bonne volonté de la communauté internationale pour un meilleur développement durable des petits États insulaires en développement. Ce n'est non plus par hasard qu'en cette époque consacrée à l'examen quinquennal des grandes conférences, nous consacrons cette session extraordinaire de deux jours à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme aujourd'hui.

Ma délégation estime que l'interdépendance de l'humanité et des nations est un impératif indéniable. Quels que soient les difficultés ou les succès, l'un doit avoir un effet sur l'autre. Aucun, homme, femme ou pays ne peut se permettre d'être une île refermée sur elle-même, pas même le plus petit État insulaire en développement. C'est le fondement même de notre unité au sein de la famille des Nations Unies.

Dans quelle mesure cette unité est-elle exprimée dans les buts et objectifs du Programme d'action de la Barbade? Combien de ces objectifs ont été atteints cinq après son lancement? Quelles ont été les contraintes? Que reste-t-il à faire? Comment allons-nous procéder?

Ce sont là les points qui, de l'avis de ma délégation, doivent être mis en exergue lors de notre exercice d'examen et d'évaluation. Je tiens à en aborder certains brièvement.

Comme on s'en souviendra, le Programme d'action de la Barbade exigeait que des mesures nationales, régionales et internationales soient prises dans 14 domaines prioritaires, allant de préoccupations sectorielles, comme l'eau douce, les changements climatiques, la biodiversité, les ressources marines et le tourisme, à des questions transsectorielles, comme le développement des ressources humaines ainsi que le financement et l'appui nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme.

L'attachement du Gouvernement nigérien à la question de l'environnement depuis la réunion de la Barbade s'est accru, notamment avec la création du

nouveau Ministère de l'environnement; et je suis le premier Ministre de l'environnement du pays. Les questions des ressources en eau douce et de la gestion des déchets sont particulièrement importantes. Ces questions ont de graves répercussions sur nos pays, particulièrement les petits États insulaires en développement. Il s'agit de questions essentielles pour le Nigéria, qui tire plus de 90 % de ses gains en devises d'activités de prospection pétrolière dans l'environnement côtier. C'est la base de l'engagement du Nigéria à l'égard de la protection contre les déversements accidentels de pétrole et les déversements de déchets toxiques et dangereux, et de matières chimiques et radioactives dans les zones côtières.

La nécessité d'un engagement universel à l'égard de telles mesures préventives est devenu plus pressante en raison de l'isolement et de l'emplacement de certains petits États insulaires en développement, et de leur dépendance totale à l'égard d'une base marine et terrestre limitée, qui les rendent extrêmement vulnérables à la contamination que pourraient entraîner de tels déchets. Comme on s'en souviendra, le Nigéria a lancé le programme de surveillance des déversements accidentels dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest afin de surveiller les déversements illégaux de déchets dangereux dans les eaux côtières et territoriales.

Parmi les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Barbade, on trouve également les activités d'institutions multilatérales, comme la Banque africaine de développement (BAfD), dont le Nigéria est l'une des principales parties prenantes. La BAfD a consacré 701 millions de dollars au cours de la période de 1997-1998 aux six petits États insulaires en développement de l'Afrique. Nous apprécions également à leur juste valeur des activités de financement d'autres institutions, notamment du Fonds européen de développement, du Fonds pour l'environnement mondial et, bien sûr, du Programme des Nations Unies pour le développement.

Ma délégation est également consciente que les petits États insulaires en développement, pour leur part, ont déployé des efforts considérables en élaborant des politiques et des plans d'action pour renforcer le cadre réglementaire et les institutions nationales afin de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. Ces petits États insulaires en développement ont encouragé, autant que possible, les investissements

nationaux de leur secteur privé et ont attiré des investissements étrangers.

Toutefois, ces efforts n'ont pas entraîné beaucoup de progrès en raison de certains facteurs inhibitifs fondamentaux. Par exemple, la mise en oeuvre du Programme d'action a été gravement gênée par un appui financier inadéquat, et ce facteur peut être relié directement à une lourde dette extérieure, un déclin de l'aide publique au développement, un faible développement des ressources humaines et un manque d'institutions dans le domaine de la santé.

Les petits États insulaires en développement sont également gênés par une capacité institutionnelle inadéquate pour le renforcement de législations et de règlements environnementaux. L'assistance des gouvernements, des institutions internationales et d'autres organismes est toujours arrivée trop tard et a été insuffisante pour avoir l'impact positif nécessaire.

Il est également évident que ces petits États insulaires en développement n'ont ni bénéficié de la mondialisation ni échappé à la myriade de conséquences négatives de la marginalisation qu'elle a entraînée pour les pays en développement. Il y a donc beaucoup de facteurs qui jouent contre les petits États insulaires en développement, et ils doivent négocier efficacement pour obtenir de meilleures dispositions. L'effet net est que le niveau de pauvreté dans les petits États insulaires en développement est à la hausse. L'omniprésence de la pauvreté a limité la capacité des États de fournir des services sociaux de base, comme l'éducation, la nutrition, l'eau potable, la planification et le développement urbains, réduisant ainsi la capacité des citoyens de ces États de contribuer efficacement et positivement à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

Ce n'est pas tout. Les risques des effets négatifs de changements climatiques fréquents et la capacité réduite de s'adapter à ces phénomènes ont exposé les petits États insulaires en développement à des catastrophes naturelles dévastatrices, qui ont pris la forme surtout de cyclones, d'éruptions volcaniques, de tremblements de terre, de coulées de boue et de sécheresses. Ces catastrophes ont eu un impact négatif sur la mise en oeuvre du Programme d'action dans le domaine du tourisme, qui est l'un des principaux moyens de subsistance des petits États insulaires en développement.

Enfin, les participants à cette session extraordinaire doivent trouver d'urgence des moyens intégrés pour poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action dans les domaines suivants : renforcement des capacités, mobilisation des ressources, financement, transfert d'écotechnologies, problème de la dette extérieure, élimination de la pauvreté et mesures de réduction des catastrophes naturelles.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tu'ataumoepeau Tupou, Secrétaire aux affaires étrangères des Tonga.

M. Tu'ataumoepeau Tupou (Tonga) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Royaume des Tonga. Je voudrais remercier les chefs d'États et de gouvernements, ainsi que les Ministres des affaires étrangères, de leurs aimables paroles de bienvenue à l'occasion de notre admission à l'Organisation des Nations Unies.

La session extraordinaire sur les petits États insulaires en développement est le moment opportun pour évaluer les progrès faits dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, élaboré il y a cinq ans. Le Programme représentait une réalisation cruciale qui envisageait une action et un partenariat communs entre les petites nations insulaires et la communauté internationale en vue d'un développement durable. En évaluant les progrès accomplis au cours des cinq dernières années, nous tenons à reconnaître la contribution de nos partenaires, comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, le Canada et la République populaire de Chine, ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, à nos efforts de développement durable.

Nous avons pris des mesures au niveau national et régional afin d'élaborer des politiques et des stratégies en vue d'atteindre ces objectifs. Ces mesures comprennent la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de gestion de l'environnement, d'une nouvelle politique en matière de pêche, d'un plan de gestion des côtes et de lois sur l'environnement. Nous sommes allés au-delà des dispositions des principales conventions sur l'environnement et nous mettons en oeuvre actuellement les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.

La région du Pacifique Sud reconnaît que le développement doit être à la fois solide sur le plan économique et écologique. À cet égard, comme d'autres États membres du Forum du Pacifique Sud, nous avons adopté une politique-cadre sur la protection de l'environnement et la promotion du développement durable du tourisme. D'autres initiatives régionales ont joué un rôle important, et nous appuyons donc le projet de résolution de la Communauté des Caraïbes qui consiste à considérer la mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La communauté internationale doit reconnaître que nos efforts de développement sont grandement gênés par des facteurs qui échappent à notre contrôle. Nous sommes limités par la superficie de nos terres, la rareté de nos ressources naturelles, la fragilité de nos environnements, l'étroitesse de nos marchés nationaux et notre vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. À ces difficultés s'ajoute le caractère de plus en plus compétitif de l'économie mondiale, qui a eu un impact négatif sur nos économies en matière de commerce, d'investissement et de marchés de capitaux. À cet égard, nous nous félicitons que la Banque mondiale et l'équipe spéciale du Secrétariat pour les pays du Commonwealth ont reconnu les difficultés auxquelles font face nos petits États. Notre région, par l'intermédiaire de la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, a élaboré un indice de vulnérabilité écologique qui reflète de façon plus exacte les réalités des petits États insulaires en développement. La vulnérabilité économique devrait être un critère lorsque l'on étudie la possibilité d'accorder un traitement préférentiel à ces États.

Il est évident qu'une assistance supplémentaire est nécessaire pour la réalisation de nos objectifs en vue d'un développement durable et pour l'application du Programme d'action de la Barbade. Par conséquent, nous nous associons aux autres petites nations insulaires pour demander à la communauté internationale de prendre des mesures urgentes dans le domaine des changements climatiques, de l'énergie renouvelable, du développement durable du tourisme, de l'agriculture et des pêches, des ressources côtières et marines, des ressources en eau douce et des ressources afin de préserver la diversité.

Le développement du secteur de la pêche revêt pour nous une importance primordiale et nous nous félicitons d'événements comme les négociations actuelles menées par la région Pacifique avec des nations de pêche éloignées et d'autres entités du secteur halieutique en vue de mettre sur pied une véritable organisation des pêches, comme prévu dans l'article 64 de la Convention sur le droit de la mer.

Toutefois, nous sommes préoccupés de ce que la communauté des donateurs se soit montrée réticente à aider la région dans d'autres domaines prioritaires, comme l'exploration du plateau continental. C'est une chose d'avoir des revendications sur un plateau continental, mais c'est tout autre chose de pouvoir le revendiquer effectivement en vertu de l'article 76 de la Convention sur le droit de la mer. De même, la région va adopter une politique beaucoup plus dynamique dans la défense de ses intérêts en matière d'exploitation minière des fonds marins.

Les télécommunications et les technologies de l'information offrent de nouveaux débouchés à nos petites îles. Toutefois, notre éparpillement géographique rend les télécommunications et toute communication très coûteuses. Nous reconnaissons l'intérêt de télécommunications accessibles et abordables pour le développement et nous appelons la communauté internationale à nous aider à continuer de jouer un rôle dans l'économie mondiale du savoir en contribuant au renforcement de nos capacités, au transfert des technologies dont nous avons besoin et à la gestion des informations, au renforcement de notre système de santé et de notre système éducatif et au développement de nouveaux marchés.

Enfin, il importe qu'un processus d'examen global soit mis en place dès maintenant pour le suivi de l'état d'avancement et de l'application du Programme d'action de la Barbade. Nous demandons que la coordination soit améliorée entre les activités entreprises par les institutions spécialisées de l'ONU et nos organisations régionales respectives. À cet égard, nous appuyons totalement les initiatives conjointes comme le Réseau informatique des petits États insulaires en développement qui aident nos participants dans la coordination et l'application du Programme d'action de la Barbade.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Abdelrahim Ahmed Khalil, représentant du Soudan.

M. Khalil (Soudan) (parle en arabe) : Je tiens à dire combien nous sommes satisfaits que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale se déroule sous la direction avisée du Président. Je remercie également le Secrétariat, et en particulier le Président de la Commission du développement durable, qui ont si bien préparé cette session.

La tenue aujourd'hui de cette session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement confirme la prise de conscience par la communauté internationale depuis 1994 de la situation particulière de ces pays en matière de développement et d'environnement, étant donné leur vulnérabilité écologique, les efforts qu'ils déploient pour le développement durable et leurs difficultés spécifiques, à quoi il faut ajouter leur situation matérielle et financière, ainsi que la difficulté qu'ils ont à tirer profit de l'environnement économique mondial et de la mondialisation et de la libéralisation des échanges internationaux.

La communauté internationale doit reconnaître que ces pays occupent une part très importante des océans et des mers du monde, avec les ressources qu'ils renferment, et apprécier les efforts qu'ils font pour préserver ces ressources, tout en assumant sa part de responsabilité dans cette tâche de préservation, conformément aux engagements du Programme d'action de la Barbade, fondement global de leur développement durable, et aux stratégies nationales et régionales.

La communauté internationale doit également saluer la lutte que mènent ces petits États insulaires en développement face aux changements climatiques. Les difficultés que nous avons tous connues il y a deux semaines dans cette ville qui abrite le Siège de l'ONU, à cause du cyclone Floyd – malgré l'énorme différence existant entre la puissance du cyclone et les capacités d'intervention rapide de ce pays pour y faire face – peut donner une bonne idée de la responsabilité considérable qui est la leur.

La délégation du Soudan partage l'espoir des pays insulaires que cette session extraordinaire mettra un terme à leur vulnérabilité. Nous devons tout mettre en oeuvre pour renforcer les chances des petits États insulaires de parvenir à un développement durable. Pour ce faire, nous devons nous engager, avec

notamment les institutions financières et commerciales internationales, à assurer l'environnement propice à l'intégration économique de ces petits pays insulaires en développement dans l'économie internationale par le biais des mesures suivantes : renforcement de conditions favorables à l'investissement et à l'aide extérieure; mobilisation et fourniture de nouvelles ressources financières; transferts de technologies écologiquement rationnelles; renforcement des capacités, au niveau notamment de l'enseignement, de la formation et du développement des institutions, pour leur permettre d'être compétitifs et d'accéder à tous les marchés; et diversification de leur économie. Il est nécessaire de travailler à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité afin de tenir compte de toutes les caractéristiques écologiques spécifiques de ces États et de leurs faiblesses économiques de façon à compléter tous les autres critères intervenant dans la prise de décisions concernant le traitement préférentiel de ces États.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Ali Hachani, Chef de la délégation de la Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) : Il me plaît de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider les travaux de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous reconnaissons en vous un diplomate chevronné dont la grande expérience constitue un gage de succès des travaux de cette session.

Je voudrais également exprimer, au nom de ma délégation, toutes nos félicitations au Président ainsi qu'aux membres du Bureau de la Commission du développement durable pour le rapport qui nous a été soumis et pour le travail qui a été accompli.

La Tunisie se félicite de la tenue de cette importante session, qui intervient au seuil d'un siècle nouveau marqué par des mutations internationales profondes, et à une étape cruciale de l'oeuvre de développement intégral engagée par nos pays en développement. Cette session constitue une occasion propice pour procéder à un examen et à une évaluation en profondeur de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle constitue

également un témoignage éloquent de la volonté et de la détermination de la communauté internationale de poursuivre la mise en oeuvre de ce Programme d'action.

La Tunisie tient à cet égard à réaffirmer sa solidarité avec les petits États insulaires. Elle partage leurs préoccupations et leurs aspirations légitimes au progrès et à la prospérité.

La communauté internationale a une responsabilité particulière à leur égard. Situés au coeur d'une grande partie des océans et des mers, ces pays sont, par ailleurs, investis d'une grande responsabilité en matière de protection de l'environnement marin et de la préservation de l'importante diversité biologique.

Les petits États insulaires sont confrontés à des problèmes particuliers qui les affectent à des degrés divers et qui ont trait notamment à leur superficie, à la modestie de leurs ressources, à leur fragilité écologique et à leur vulnérabilité face aux changements climatiques, d'où l'urgence de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable de ces pays.

Aux problèmes spécifiques que nous venons de citer, viennent s'ajouter les problèmes liés à la mondialisation et à la libéralisation commerciale. Bien qu'il ait ouvert la voie à l'établissement de relations de coopération plus étendues, ce double phénomène a néanmoins influé négativement sur les économies des petits États insulaires, ce qui a compliqué davantage leurs efforts pour intégrer l'économie mondiale, notamment dans les domaines du commerce, de l'investissement, des produits de base et des marchés financiers. Cette situation a engendré un surcroît de chômage, de pauvreté et de marginalisation des catégories les plus faibles.

La Tunisie se réjouit particulièrement des efforts considérables déployés par les petits États insulaires, souvent dans des conditions difficiles pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable. Elle tient à saluer à cet égard leur détermination à relever les défis anciens et nouveaux pour atteindre les objectifs fixés par le Programme d'action, à travers l'élaboration de nouvelles politiques nationales et régionales visant notamment une meilleure intégration dans l'économie mondiale et une meilleure coordination de leurs stratégies dans les domaines politique et social ainsi que dans le domaine de l'environnement pour mieux appréhender et

minimiser les problèmes auxquels ils doivent faire face. Toutefois et à l'instar de tous les pays en développement, les problèmes auxquels les petits États insulaires sont confrontés sont tels qu'il leur est impossible, aujourd'hui, de mener à bien la mise en oeuvre de stratégies de développement durable sans le concours de la communauté internationale, et notamment des pays riches.

Aussi pensons-nous que les recommandations de la Commission du développement durable devraient être traduites rapidement en actions. Nous pensons en particulier à celles relatives à la mobilisation des ressources de financement, à la création d'un climat favorable aux investissements, au transfert de technologies écologiquement rationnelles et au renforcement des capacités, notamment au niveau de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation et du renforcement des institutions.

L'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devraient accorder une attention particulière à la nécessité d'aider les petits États insulaires à tirer avantage de la mondialisation et de la libéralisation commerciale en facilitant l'accès de leurs produits d'exportation aux marchés mondiaux, en leur accordant un traitement tarifaire favorable et en renforçant leurs capacités en matière de négociations au sein du système commercial multilatéral.

L'instauration d'une coopération internationale équilibrée et la réalisation du développement global exigent la consolidation des relations de partenariat entre les pays du Nord et du Sud, d'une part, et horizontalement entre les pays du Sud, d'autre part. Nous estimons en effet que la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement durable devrait se consolider et se concrétiser davantage. À cet égard, j'aimerais réaffirmer ici la disponibilité de la Tunisie à partager son expérience avec toutes les parties qui en manifesteraient l'intérêt dans tous les domaines, notamment en matière de protection de l'environnement, de tourisme et d'éradication de la pauvreté, dans le cadre du partenariat, de la coopération et de la solidarité.

Je voudrais conclure mon intervention en exprimant la satisfaction de ma délégation pour les efforts déployés en vue de préparer les documents devant être adoptés par l'Assemblée au terme de ce débat. J'espère que l'adoption unanime de ces

documents permettra d'aider les petits États insulaires à surmonter leurs difficultés.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Francisco Tudela, Chef de la délégation péruvienne.

M. Tudela (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'insigne honneur de représenter le Pérou à cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Cette session illustre le nouvel effort de la communauté internationale en matière de coopération mondiale en vue de développer et de protéger l'environnement dans plus de 40 pays.

Grâce aux orientations et à la grande expérience du Président, nous pensons que ces objectifs – proposés conjointement il y a cinq ans à la Barbade par les pays développés et les pays en développement – se concrétiseront par d'importants acquis.

La Conférence mondiale de la Barbade a consacré le ferme engagement des petits États insulaires en développement à promouvoir une coopération internationale, sur la base des accords obtenus au Sommet de la Terre, en 1992. Le Pérou reconnaît la coordination encouragée par ces États pour surmonter les obstacles à leur développement.

Mais nous voudrions dire qu'à mesure que les conditions écologiques et économiques du développement des petits États insulaires en développement sont devenues plus complexes, les promesses d'aide internationale se sont matérialisées avec plus de difficultés. Une réaction urgente et spécifique de la communauté internationale se manifeste uniquement en cas d'urgences régionales ou de catastrophes naturelles.

Les effets dévastateurs d'El Niño illustrent hélas la vulnérabilité de la plupart des petits États insulaires en développement.

La gestion durable et la formation requises ne doivent pas être absentes des réponses aux besoins humains, lesquels sont au coeur des efforts de développement. Ma délégation estime qu'un environnement sain et son utilisation durable pour les générations futures sont fondamentaux. Aujourd'hui non seulement, nous réaffirmons la pertinence du Programme d'action de la Barbade, mais nous reconnaissons également que la vulnérabilité et les

risques d'appauvrissement sont aggravés par l'effet des facteurs climatiques, eux-mêmes renforcés par l'effet de serre.

Les mécanismes existants en matière de prévention, d'atténuation des effets négatifs et de reconstruction s'avéreront insuffisants au cours des années à venir si nous ne progressons pas dans notre compréhension de l'origine de ces phénomènes et dans la maîtrise de leurs effets.

Le Pérou prend acte de la contribution des petits États insulaires en développement aux processus de négociation liés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Je voudrais souligner la contribution majeure des États des Caraïbes, dans le cadre des mécanismes de consultation régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes. Les progrès obtenus dans les domaines de la gestion des déchets par les Bahamas, la Barbade, la Dominique et Saint-Kitts-et-Nevis, pour ne citer que ces pays, sont importants et encourageants en matière de gestion environnementale.

Je voudrais également souligner l'attachement des petits États insulaires en développement à la Convention sur la diversité biologique, qu'ils ont tous ratifiée. Ces éléments illustrent la réaction déterminée de ces pays en dépit du contexte défavorable de ces cinq dernières années. Le Programme d'action de la Barbade offre de précieuses opportunités pour une coopération et une entente internationales accrues si l'on répond pleinement et énergiquement aux besoins de l'individu et de son environnement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Chef de la délégation du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : D'emblée je voudrais dire le plaisir que j'ai à adresser mes félicitations au Président et à tous les membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Je voudrais également féliciter la République de Nauru, le Royaume des Tonga et la République de Kiribati à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

La vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale revêt une importance particulière pour ce qui est de l'évaluation du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Conférence de la

Barbade de 1994 et la déclaration qui y a été adoptée représentent une base importante pour définir l'avenir du développement dans les petits États insulaires en développement. Nous sommes parfaitement conscients du fait que la responsabilité première du développement incombe aux États eux-mêmes. Cependant, la communauté internationale a également une responsabilité importante envers ces États, compte tenu des difficultés qui entravent leur développement – catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, émissions de gaz à effet de serre et phénomènes climatiques que nous avons vus récemment; notamment, sécheresse, ouragans et inondations qui ont entraîné la destruction de nombreuses récoltes ainsi que d'autres dégâts matériels. Les plans et les projets de développement en ont subi les conséquences. Par ailleurs, le fossé qui ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en développement ainsi que l'impact de la mondialisation sur les économies des pays en développement constituent d'autres difficultés pour le développement de ces États.

Pour que les petits États insulaires et côtiers puissent surmonter ces crises, il faut déployer les efforts concertés. Même si c'est aux États insulaires qu'il incombe de décider de leurs priorités et de préparer et mettre en oeuvre des plans de développement bien conçus en faisant appel à des efforts locaux ou à une assistance bilatérale et internationale, les pays développés ont aussi une responsabilité particulière en ce qui concerne la valorisation des ressources des petits États insulaires en développement. En effet, ce sont les pays développés qui, de par leurs politiques et leurs activités industrielles, ont provoqué les changements climatiques et le réchauffement de la planète qui ont eu les effets catastrophiques dont je viens de parler. Aussi, ces États industriels ont-ils une responsabilité morale envers les États insulaires. Nous devons donc parvenir à un accord commun et accorder une aide généreuse pour mener à bien tout un ensemble de plans et de projets de développement dans les petits États insulaires en développement, sans quoi les problèmes continueront, car les propres efforts des petits États insulaires ne suffiront pas à assurer le développement désiré.

Par ailleurs, les grandes institutions financières internationales ont un rôle important et central à jouer pour assurer le développement des petits États

insulaires en développement. Ces États ont besoin que les institutions financières internationales fassent preuve d'une plus grande souplesse. Il convient également de contenir les crises internationales et de réduire leur impact le plus rapidement possible. À cet égard, nous ne pouvons oublier le rôle de la société civile et des institutions publiques qui pourraient aider les petits États insulaires en développement à faire face aux catastrophes naturelles et à mettre en oeuvre les plans de développement social.

Le Qatar, qui a conscience du rôle important que doit jouer la communauté internationale pour aider les petits États insulaires en développement et les autres pays en développement, à réussir leur développement social, espère que les États du monde développé joueront le rôle qui leur incombe et appuieront les économies des pays en développement pour réduire les conséquences de la mondialisation sur nos économies fragiles. Le phénomène actuel qu'est la mondialisation a élargi le fossé entre pays développés et pays en développement. Il a rendu les économies des nations en développement tributaires de celles des pays développés et a imposé des épreuves injustes à nos États. Nous espérons que la présente session assurera la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Jargalsaikhany Enkhsaikhan, Chef de la délégation mongole.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Cinq ans après l'adoption du Programme d'action de la Barbade, les Nations Unies organisent cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui attire l'attention de la communauté internationale sur l'application du Programme d'action. Il s'agit là d'une question de grande importance pour le développement durable de ces pays qui, bien qu'aux prises avec des difficultés, demeurent courageux, comme l'a souligné le Président ce matin.

Au cours des cinq dernières années, les États ont pris de nombreuses initiatives et mesures courageuses pour appliquer le Programme et pour promouvoir le développement durable, malgré de nombreuses difficultés et de nombreux obstacles. Les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers de par leur nature échappent complètement au contrôle des petits États insulaires. Ces îles sont de petite taille et ont des ressources limitées. Pour elles la dégradation des terres, la diminution de la couverture forestière et

la mauvaise gestion des déchets sont particulièrement inquiétantes. Elles sont obligées d'importer pratiquement tout, ce qui entraîne une augmentation des coûts. Tout comme pour les pays sans littoral, leurs coûts de fret en tant que pourcentage de la valeur à l'importation sont bien plus élevés qu'ils ne le sont pour les pays côtiers et les pays développés.

Étant donné le peu de ressources et d'options dont ils disposent, les États insulaires sont en quête d'un mécanisme compensatoire ou d'une aide qui leur permettrait de restructurer leurs économies afin de résoudre ces problèmes. À cette fin, les petits États insulaires en développement travaillent de façon active avec la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Alliance des petits États insulaires, et demandent instamment aux principaux pays industriels de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En coopérant entre eux, les États insulaires ont acquis une certaine puissance politique qui s'est manifestée clairement lors des négociations sur les changements climatiques. Ils mettent à présent cette coopération à profit pour favoriser leurs stratégies économiques.

Individuellement et en groupe, ils ont réalisé un certain nombre de projets et de programmes pour promouvoir le développement durable.

Toutefois, malgré leurs efforts, la capacité des petits États insulaires en développement d'exécuter pleinement ces projets et programmes est limitée. La nette tendance à la baisse de l'aide publique au développement entrave gravement l'application du Programme d'action de la Barbade. Il importe donc que la communauté des donateurs mobilise et fournisse les ressources financières et l'assistance technique nécessaires pour permettre aux petits États insulaires en développement de promouvoir leur développement durable de façon plus efficace.

À cet égard, j'aimerais indiquer que les pays en développement, qui ont des problèmes et des besoins spécifiques, attachent une grande importance à la prochaine réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement.

Nous reconnaissons tous que la mondialisation et la libéralisation, tout en créant des possibilités, ont eu des effets négatifs sur de nombreux pays en développement, en particulier ceux qui ont des problèmes et des besoins particuliers comme les petits

États insulaires en développement et les pays en développement enclavés.

La nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, qui se tient sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce, pourrait faciliter l'élimination des obstacles au commerce et fournir aux petits États insulaires en développement un plus grand accès aux marchés pour l'exportation de leurs produits. Par conséquent, les conditions particulières de ces États, tout comme celles des pays en développement enclavés, doivent être prises en considération lors de ces négociations.

Ma délégation appuie également la proposition de compléter les indicateurs de développement en vigueur, par exemple les critères fondés sur le produit national brut par des indices de vulnérabilité, tenant compte des problèmes et les besoins particuliers des groupes spécifiques de pays que j'ai déjà mentionnés.

Comme nombre d'orateurs précédents, j'aimerais souligner combien il importe que tous les pays et la communauté internationale, notamment la communauté des donateurs, manifestent la volonté politique nécessaire pour coopérer de façon plus étroite avec les pays qui connaissent des problèmes et des besoins particuliers.

La Mongolie appuie le projet de texte sur l'application plus avant du Programme d'action de la Barbade, qui souligne l'importance du partenariat étroit entre les autorités nationales et locales des petits États insulaires, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, et les organisations régionales et internationales.

Je voudrais exprimer l'espoir de ma délégation que la présente session extraordinaire fournira à la communauté internationale le plan nécessaire qui permettra que le Programme soit pleinement appliqué.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Leonardo Santos Simão, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique.

M. Simão (Mozambique) (*parle en anglais*) : En cette heureuse occasion qu'est la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je voudrais, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, exprimer ma profonde reconnaissance à M. Gurirab et au Secrétaire général d'avoir convoqué

cette session consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Programme d'action de la Barbade, qui a été adopté il y a cinq ans, est une initiative importante qui offre de multiples façons de régler les problèmes liés à l'environnement et au développement que connaissent les petits États insulaires en développement, et mérite donc notre appui commun.

Inconstablement, les problèmes des changements climatiques, l'érosion des sols, le réchauffement de la planète, l'élévation du niveau des mers, les ressources côtières et marines, les catastrophes naturelles et écologiques, les ressources de la diversité biologique, la gestion des déchets et les ressources en eau douce sont des problèmes que tous les pays en développement connaissent, en particulier les petits nations insulaires, dans une économie mondiale toujours plus concurrentielle.

Le Mozambique, en tant que pays moins avancé, connaît des problèmes similaires à ceux des petits États insulaires en développement. Mon pays, qui a 2 700 kilomètres de littoral, où se trouve la majorité de la population et des villes, connaît de graves problèmes écologiques résultant de la pression démographique et des activités de développement économique. Le Mozambique est également préoccupé par les problèmes de pollution marine, de méthodes de pêche d'autres nations qui ne sauraient se poursuivre, de transport de matières dangereuses et nucléaires à travers les zones économiques exclusives, qui préoccupent tout autant les petites nations insulaires en développement.

Nous sommes ici aujourd'hui pour apporter notre solidarité et notre appui aux nations soeurs et pour reconnaître les efforts qui sont faits par ces pays et les petits États insulaires en développement. L'application effective du Programme d'action de la Barbade exige l'appui sans réserve de la communauté internationale dans l'esprit de la Déclaration de Rio et d'Action 21.

Nous sommes convaincus que, ce faisant, nous reconnaissons les aspirations légitimes des populations des petites îles qui veulent améliorer leur qualité de vie et accroître leur prospérité tout en restant fermement décidées à préserver leur environnement. Comme le prévoit le Programme d'action de la Barbade, les pays développés et en développement doivent agir ensemble

et partager les responsabilités et les fruits de leur partenariat.

Les petites nations insulaires en développement constituent un cas particulier en ce qui concerne les défis liés à l'environnement et au développement. Leur situation géographique et le fait qu'elles s'étendent sur de vastes zones des océans les rendent extrêmement vulnérables aux forces déchaînées de la nature ainsi qu'aux catastrophes qui sont le fait de l'homme. Nous avons vu comment les tempêtes, les typhons, les ouragans et les cyclones touchent des vies humaines, détruisent les infrastructures, l'économie et le tissu social de ces pays. La tragédie récente due au phénomène El Niño qui a également touché plusieurs pays des Caraïbes est un rappel triste de ce que la nature peut nous faire. Tout en nous félicitant de l'aide d'urgence rapide fournie par la communauté internationale pour alléger les souffrances des populations touchées dans les petites îles, nous demandons instamment à la communauté internationale de travailler davantage pour réduire les effets d'El Niño et des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, les petits États insulaires en développement subissent également les contrecoups de la situation économique internationale actuelle. En fait, les petites nations insulaires essayent elles-mêmes de faire face aux forces croissantes de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, qui menacent de

modifier de manière spectaculaire leurs économies et d'entraver les efforts qu'elles déploient en vue d'un développement durable.

À cet égard, il importe que les pays développés assurent les transferts de technologie et l'assistance technique et inversent la tendance à la baisse de l'aide publique au développement s'ils veulent véritablement aider le monde en développement à parvenir au développement durable.

Il sera certainement nécessaire d'aborder ces questions de manière globale, afin que les pays en développement puissent avoir la possibilité de réaliser le développement durable et de protéger leur environnement. L'ensemble du système des Nations Unies, la communauté des donateurs et la communauté internationale en général sont appelés à jouer un rôle crucial en élaborant les stratégies les plus efficaces pour assurer le succès futur du Programme d'action de la Barbade.

Les espoirs sont grands, et la communauté internationale a une lourde responsabilité, comme cela a été prévu par le Sommet de Rio et l'Action 21. Le Mozambique attend avec intérêt les résultats de la présente session extraordinaire ainsi que les délibérations et les mesures qui suivront. Après tout, les préoccupations des petits États insulaires en développement sont aussi celles de nous tous.

La séance est levée à 19 heures.